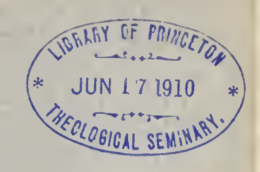


Les Burgondes jusqu'en 443.

Contribution

à

l'histoire externe du droit germanique.

Avec 2 cartes et un tableau généalogique.

Par

HUGO DE CLAPARÈDE

Professeur à la Faculté de Droit.

Mémoire publié à l'occasion du Jubilé de l'Université.

1559 — 1909

GENÈVE

1909

Les Burgondes jusqu'en 443.

GENÈVE
IMPRIMERIE ALBERT KÜNDIG



Les Burgondes jusqu'en 443.

Contribution

à

l'histoire externe du droit germanique.

Avec 2 cartes et un tableau généalogique.

Par

HUGO DE CLAPARÈDE

Professeur à la Faculté de Droit.



GENÈVE

LIBRAIRIE GEORG & Cie

Libraires de l'Université.

—

1909

Mémoire publié à l'occasion du Jubilé de l'Université de Genève.



Les Burgondes jusqu'en 443.

AVANT-PROPOS

Les feuilles suivantes, primitivement destinées à servir d'introduction à une étude d'histoire de droit burgonde, n'ont pas pour but de donner un exposé, également détaillé dans toutes ses parties, de l'histoire des Burgondes jusqu'en 443. Il s'agit plutôt, tout en parcourant cette période dans son ensemble, de soumettre quelques-uns de ses problèmes les plus importants à un nouvel examen critique et de contribuer ainsi dans une faible mesure à cette publication de fête, dédiée à la haute école d'une ville qui, dès le début de l'existence du royaume burgonde en Savoie, fut un de ses premiers, sinon son premier centre politique.

∴

L'histoire primitive des Burgondes, spécialement en ce qui concerne leurs migrations, est pleine de lacunes, comme d'ailleurs celle de la plupart des autres tribus germaniques.

En effet, comme dans une nuit sombre, la lueur subite des éclairs illumine çà et là une contrée, de même — à défaut d'un Grégoire burgonde — les chroniqueurs romains ne mentionnent les Burgondes qu'occasionnellement, en relatant les invasions des autres Germains et leurs luttes avec Rome. C'est pour cela qu'une grande partie du tableau reste dans l'obscurité ; beaucoup de ses traits sont incertains et discutés ; d'autres enfin, si ce n'est la plupart, se laissent à peine deviner. Cependant les chroniqueurs nous éclairent encore suffisamment pour nous rendre au moins une image approximative des migrations et des destinées de ce peuple jusqu'à son établissement dans la *Sabaudia*.

CHAPITRE I

L'époque primitive.

1. Le nom.

Quand au nom de Burgonde, il nous paraît, malgré les hypothèses modernes, qu'il dérive indubitablement — ainsi que le disait déjà le vieux Grimm[1] — du terme germanique primitif de *burg* (goth. baurgs = πόλις chez Ulfilas, de bairgan = bergen, protéger, an. borg, ahd. puruc). De là résulterait que les *Burgondes,* à l'encontre des autres Germains[2], auraient dès longtemps su construire des habitations particulièrement solides[3].

Cette possibilité nous semble appuyée par ce que nous rapportent quelques écrivains, de date relativement récente il est vrai, par ex. Socrate[4] et d'autres, d'après les-

[1] *Deutsche Grammatik*, II, 343 et *Geschichte der deutschen Sprache*, 700 ; Zeuss, *Die Deutschen*, 133, 3 et tout recemment Dahn, *Könige*, XI, 1.

[2] Par ex. de leurs voisins rhenans, les Alamans : Am. Marcel. *Rer. gest.*, XVIII, 2. *...sæpimenta fragilium penatium inflammata*.

[3] Cette étymologie nous paraît preférable à celle de Wächter, *Glossar Germ.*, I, 230 s., d'apres laquelle le nom « de Burgonde » proviendrait du gothique bur (Bauer, paysan) et de Gunth (guerre). Les B. auraient donc ete des « paysans guerriers », opinion partagee encore par Secretan, *M. D. R.*, XXVI, 6, p. 6, alors que ce dernier dans la note, *l. c.*, suit Aug. Thierry (*10 ans d'étud. hist.*, c. 10) : « Gens de guerre confederes ». Theories contraires à l'histoire en somme peu « guerrière » des Burgondes, voir encore Grimm, *l. c.*, 700 n. ; Wagkernagel, chez Binding, p. 335 s.

[4] *Hist. eccl.*, VII, 30, τέκτονες γὰρ σχεδὸν πάντες εἰσίν. Cassiodore, *Hist. Trip.* *....et pæne omnes fabri lignorum sunt, ex qua arte pascuntur.*

quels la profession de charpentier[1] — fait connu en lui-même, mais qui n'a guère été relevé jusqu'ici sous ce rapport — aurait été très répandue chez les Burgondes. De même les mots latinisés de *burgium* et *burgus*[2] sont incontestablement d'origine germanique et ne dérivent pas du mot grec πύργος[3], bien que *burgus* n'apparaisse pour la première fois que dans les sources du quatrième siècle et des suivants[4]. En tout cas, burgus ne vient pas du mot Burgonde[5] et celui-ci encore moins de *burgus*, comme le veut l'ancienne légende suivie encore par Orose[6] et les chroniqueurs postérieurs, et même encore en partie par

[1] Qu'on remarque aussi les *carpentarii* mentionnés dans la *l. Burg.*, X, 6 et *l. Ro. B.*, II, 6 ainsi que le *fabrum ærarium* dans *l. c.*, XXI, 2 ; JAHN, I, 144 et 196 s. Du reste, cette industrie favorite des Burgondes, le travail du bois — art développé évidemment surtout pour les besoins du ménage — paraît démontrer qu'ils avaient passé assez tôt de l'état de peuple pasteur et chasseur (à demi nomade) à celui de paysans relativement sédentaires (en tout cas avant l'époque de Socrate ; *contra* E. SÉCRETAN, *l. c.*, 116, voir plus loin p. 37, n. 7 i. f.). D'ailleurs, ainsi que les Goths, ils nous apparaissent comme un peuple plus paisible, plus industrieux et plus susceptible de civilisation que par ex. les Alamans et les Francs, qui restèrent encore pendant longtemps rudes et barbares. C'est ce qui explique que les Burgondes se convertirent beaucoup plus tôt au christianisme que les Francs et surtout que les Alamans (voir p. 36 s.) ; de même, nous voyons chez eux, déjà vers la fin du IVme siècle, une royauté unique remplacer les petits chefs de tribus ; enfin ils romanisèrent plus promptement leur langue et leur droit.

[2] Ainsi dans *Asciburgium* (Tac. *Germ.*, c. 3 et *Hist.*, IV, 33), *Teutoburgium*, etc. ; GRIMM, *l. c.*

[3] Comme le suppose JAHN, *l. c.*, 19 s.

[4] VEGETIUS, *Instit. rei mil.*, IV, 10, *castellum parvulum, quem burgum vocant.*, *Cod. Inst.*, I, 27, 2. .....*ex clausuris et burgis.* Voir chez PROCOPE, *de ædif.*, IV, 4-7, plusieurs noms de forts se terminant par βοῦργος, noms, qui d'après DAHN, *Könige*, XI, 2, « pourraient aussi bien être germaniques, dans la première partie du mot ». Voir aussi chez Sidoine CARMINA, 27, la description d'une villa romaine appelée Burgus ; Montana castella : SIDOINE, *Lettres*, V, 14.

[5] WURSTEMBERGER, *Geschichte der alten Landschaft Bern*, 1862, I, 210, n. 33.

[6] *Hist.*, VII, 32.

quelques auteurs modernes[1], hypothèse d'ailleurs suffisamment réfutée[2]. En effet, les Romains connaissaient le nom des *Burgondiones,* établis dans le Nord-Est de la Germanie, bien avant que ceux-ci eussent pris pour *habitacula* ces forts de frontière appelés *burgi*.

2. La parenté ethnographique.

Les Burgondes sont indubitablement des Germains de l'Est (« Ostgermanen ») ; mais à quel groupe appartiennent-ils ? Cela est discuté[3]. Pline l'ancien[4] les met, on le sait, avec les Varins, Carins et Guttones (Goths), au nombre des Vandales, avec une partie desquels nous les verrons en effet entrer en scène un peu plus tard (v. p. 14). Semblablement Procope, au VIme siècle encore, compte les Vandales avec les Goths parmi les tribus gothiques : les Goths étant parvenus, sur ces entrefaites, à la plénitude de leur puissance. Procope, il est vrai, ne mentionne pas expressément les Burgondes[5], mais son silence ne prouve rien, puisqu'il ne cite qu'en passant et à titre d'exemples, les noms des principales tribus qui avaient participé à la guerre des Vandales[6]. Il peut aussi avoir

[1] Par ex. LEO, *Vorlesungen*, I, 251 s. et d'autres, voir JAHN, I, 16, 1.

[2] JAHN, *l. c.*, 12 ; WURSTEMBERGER, *l. c.* ; DERICHSWEILER, *Gesch. der Burgunden*, 1863, p. 7 ; DAHN, *l. c.*, 2 ; BRUNNER, *Rechtsgeschichte*, 63, 4.

[3] Par ex. BREMER dans Paul (*Grundriss*) les prend pour une branche indépendante des Ostgermanen ; DAHN, *l. c.*, p. 2.

[4] *H. N.*, IV, 14.

[5] De même Tacite, bien qu'il connaisse les Vandales. En tout cas on ne doit pas identifier les Burgondes avec les *Buri*, mentionnés *l. c.* Germ. c. 43. Voir JAHN, *l. c.*, 26.

[6] τὰ δὲ δὴ πάντων μέγιστά τε καὶ ἀξιολογώτατα Γότθοι τέ εἰσι καὶ Βανδίλοι καὶ Οὐισίγοτθοι καὶ Γήπαιδες.

négligé de prendre en considération les Burgondes par le fait que ceux-ci s'étaient déjà notablement romanisés, étant établis depuis près de trois siècles sur le sol romain. Peut-être aussi croyait-il, comme avant et après lui maints chroniqueurs[1], à cette légende fort répandue de leur origine romaine. Quoi qu'il en soit, le continuateur de Procope, Agathias[2], également bien informé sur les tribus germaniques, qualifie les Burgondes tout simplement de ἔθνος γοτθικόν. Si, d'autre part, d'après les déductions de Kögel[3] — abstraction faite d'autres considérations d'ordre plutôt secondaire[4] — la langue burgonde[5] semble avoir une parenté étroite avec le gothique, nous croyons nécessairement pouvoir rattacher ces deux tribus à ce vaste groupe vandalo-gothique[6] auquel appartiennent aussi

[1] Am. Marcel., XXVIII, 5, 11 ; Orose, *l. c.*, *Vita S. Sigism.*, c. 1 ; Frédegaire, *Chronic.*, II, 46, *Vita S. Faronis*, 8 ; Paul Diacre, *Hist. misc.*, XII, 82 ; Liutprand, *Antapodosis*, III, 44, etc. etc.

[2] *Hist.*, I, 3.

[3] *Ztsch. f. deutsches Altertum*, XXVII (1893), 223 ; Derichsweiler dans son supplément *Die gothische Sprache der Burgunden*, *l. c*, 146 s. ; contra Dahn, *Könige*, XI, 3 n. 2, voir n. 6.

[4] Cf. par ex. sur l'origine commune des Goths et des Burgondes la *Vita S. Sigism.*, *l. c*, ainsi que Jordanès, d'après lesquels ils seraient descendus de la Scandinavie ; ou encore Grégoire de Tours, II, 28, et l'ancienne Edda sur l'origine gothique de la maison royale burgonde, recits en partie légendaires, en partie erronés il est vrai (voir plus loin p. 54), mais qui paraissent pourtant reposer sur l'idee d'une parente *primitive* de ces deux peuples. — La *Vita S. Remigii*, citee à l'appui par Derichsweiler, p. 147, ainsi que par Sécretan, *l. c.*, n'a pas de valeur documentaire. Voir Jahn, *l. c.*, 35, n. 1.

[5] Même Wackernagel (chez Binding, p. 338) ne conteste pas « deren Zusammenhang »... mit dem Gothischen « im Grossen und Ganzen wie in Einzelheiten », il lui accorde du moins « eine Mittelstellung zwischen dem Gothischen und Althochdeutschen ».

[6] Voir aussi Procope b. Vand., I, 2. Γοτθικὰ ἔθνη πολλὰ μὲν καὶ ἄλλα πρότερόν τε ἦν καὶ τανῦν ἐστι... ; Dahn, *Könige*, XI, 2 conteste recemment l'origine gothique des Burgondes, en s'appuyant sur Jordanès (I, 17, pas I, 7), qui d'après lui les opposerait aux Goths. Cependant le seul fait que Jor-

les Taifales, Juthunges, Hérules, Rugiens et Terculingiens. Mais il n'est pas possible de préciser davantage.

3. Les demeures primitives.

Ce qui précède correspond d'ailleurs à ce que l'on sait des demeures primitives burgondes : Ptolémée encore, au deuxième siècle, place les Βουγοῦνται entre l'Oder moyen et la Vistule[1], à l'Est des Suèves-Semnons[2]. Ils étaient par conséquent les voisins occidentaux immédiats des Goths, séparés de la Baltique du nord par les Ρουτίκλειοι (les Ruticléens, plus tard Turcilingiens) et les Αἰλουαίωνες (les Helvécons de Tacite, *Germ.* c. 43), et avoisinés au Sud par les Λοῦγιοι Ομανοί. Cependant, il est peu probable que la région de la Netze et de la Warthe ait été leur pays d'origine, comme le suppose Zeuss (*l. c.*, 134) : ainsi que pour les Vandales[3] et les Goths — regardés par les anciens comme des tribus collectives — le siège primitif des Burgondes doit, à l'origine, à l'époque de Pline,

danès fait ressortir la parenté des Gépides avec les Goths, sans parler de celle des Burgondes avec ces derniers, nous autorise-t-il à cette conclusion extensive ? Et cela contrairement au témoignage positif d'Agathias, non moins bien informé ? D'ailleurs Jordanes ne mentionne qu'en passant et en quelques mots seulement le combat des Gépides avec les Burgondes, — voir plus loin p. 12 s., — y compris leurs luttes avec quelques autres tribus — également plus faibles et plus insignifiantes qu'eux — tandis que la bataille de Fastida avec les puissants Goths proprement dits a paru évidemment mériter une mention plus détaillée aux yeux du chroniqueur gothique, qui relève en même temps la parenté entre Gepides et Goths (voir p. 13).

[1] Geogr., II, 10 (11). καὶ τὸ τῶν Βουγουντῶν τὰ ἐφεξῆς (μετὰ τοὺς Σέμνονας) καὶ μέχρι τοῦ Οὐιστούλα κατεχόντων.

[2] PTOLEM., *Geogr.*, III, 5 ; TAC., *Germ.*, c. 43.

[3] JORDANÈS, *R. G.*, 22, *qui (Deuxippus) eos ab Oceano ad nostrum limitem..... pervenisse testatur.*

avoir été situé sur les bords de la Baltique, en face de Bornholm (Borngundarhôlmr)[1].

On ignore combien de temps les Burgondes demeurèrent dans le territoire indiqué par Ptolémée.

Quelques auteurs supposent qu'ils furent entraînés vers le Sud[2] déjà à la fin du deuxième siècle, lors de la grande migration des Germains de l'Est. Mais, d'après le récit que donne *Jordanès*[3] de leur défaite par leurs voisins les Gépides, défaite survenue au plus tard vers le milieu du troisième siècle, il nous paraît suffisamment démontré que les Burgondes demeuraient à cette époque encore à peu près dans les mêmes régions, entre l'Oder et la Vistule. Il est vrai que le chroniqueur garde le silence sur le théâtre

[1] Grimm, *l. c.*, 486, Burgunda chez Saxo Grammaticus, XIV, 67. Contrairement à la legende d'après laquelle les Burgondes — ainsi que les Goths et les Langobards — seraient arrivés de Scandinavie (l'île de Scandza, selon Jordanès l'*officina gentium* ou la *vagina nationum*) nous supposons plutôt avec Jahn, *l. c.*, p. 6 s., une colonisation dirigée vers le Nord, partant du continent. Voir aussi Dahn, *Könige*, II, 51 s. et XI, 9 contra Zeuss, *l. c.*, 465, n.

[2] Voir l'ancienne littérature chez Jahn, p. 40, n. 1 et 5.

Cette opinion, représentée déjà par Zeuss, *l. c.*, 437, 465 (de même encore Derichsweiler, 8, 154, n. 16, Meitzen, *Siedlung und Agrarwesen*, I, 405/06, ainsi que Dahn, *Urgesch.*, IV, 103), et, d'après laquelle les Burgondes se seraient dirigés vers une région « beaucoup plus au Sud », « vers la Hongrie » ou enfin « vers les bords du Danube » et auraient été battus (par les Gépides) dans ces parages « près des Karpathes », cette opinion est une hypothèse — possible en elle-même —, mais non prouvée et en opposition avec l'unique source connue (Jordanès, voir n. 3 et p. 13). Elle nous paraît en outre reposer sur l'identification évidemment erronée des Burgondes avec les Φρουγουνδίωνες, établis beaucoup plus au sud sur la rive droite de la Vistule et mentionnés comme Sarmates chez Ptolémée, III, 5 (voir Jahn, *l. c.*) peuple qui correspond aux Οὐρουγοῦνδοι chez Zosime, I, 27, 31, aux Βουρουγοῦνδοι chez Agathias, H. V, 11, alors que ces auteurs savent parfaitement distinguer les Burgondes comme tels des Φρουγουνδίωνες (ainsi que Ptolém., II, 10, Βουγοῦνται; Zosimus, I, 68, Βουργοῦνδοι et Agathias, *l. c.* (= Procope), Βουργουζίωνες.

[3] Getica Edit. Mommsen Mon. German. histor. Auct. antiquiss. V, I, 1882, c. 17.

de cette lutte; mais ses données sur l'expédition de Fastida sont instructives : campés indubitablement d'après lui à l'embouchure de la Vistule[1], les Gépides, après avoir préalablement agrandi leur territoire (*Fastida..... patrios fines dilatavit*) s'en vinrent, dans leur expédition contre les Goths du Sud, se heurter d'abord aux Burgondes. Après les avoir vaincus (Burgundiones.... *delevit*) Fastida soumit encore quelques autres tribus (*aliasque nonnullas gentes prodomuit*) et finit par s'attaquer ensuite aux Goths (*Gothosque male provocans......*). Remarquons aussi les mots *crescenti populo dum terras cœpit addere,* qui permettent de conclure à une nouvelle extension de territoire : après quoi seulement on lit : *is* (Fastida) *ergo... misit legatos ad Ostrogotham.* La plainte[2] de ces envoyés ne prouve donc en aucune façon que les Gépides, en conséquence aussi les Burgondes, eussent été préalablement *établis* dans cette contrée méridionale; il nous semble plutôt que la *montium asperitas silvarumque densitas* ait été le principal obstacle à leur besoin croissant d'extension. D'après ces données, c'est donc plutôt au Nord de cette région montagneuse qu'il faudrait chercher les Burgondes lors de cette expédition gépido-gothique.

[1] Gepidæ..... *commanebant in insulam visclæ amnis vadibus circumactam. Spener,* II, 63.

[2] *Inclusum se montium queritans asperitate silvarumque densitate.*

CHAPITRE II

La migration vers l'Ouest.

1. Vaines tentatives d'invasion dans la Gaule.

Les Burgondes quittèrent leur pays bientôt après, il est vrai, évidemment poussés par ces mêmes Gépides[1] et prirent la direction Sud-Ouest pour se rendre par étapes dans les parages du Main, probablement en compagnie des Vandales et des Lygiens, leurs voisins.

On ne peut établir d'une manière certaine quand cette migration commença, et à quelle époque elle fut achevée; probablement au plus tard dans la septième décade du troisième siècle. En effet, en 277 ou 278 déjà, les Vandales alliés aux Burgondes furent victorieusement repoussés par Probus dans les tentatives qu'ils firent pour pénétrer dans le pays situé à l'Est du Rhin, peut-être même jusque dans la Gaule[2]. Tous les prisonniers, parmi lesquels probablement plus d'un Burgonde, furent, selon la

[1] Redevenus leurs voisins, puisque Fastida battu par les Goths « *properavit in patriam* ». JORDANÈS, *l. c.*

[2] Probablement aux bords du Rhin ou près d'un de ses affluents (Main ?). ZOSIM., I, 68; JAHN, *l. c.*, p. 42; DAHN, *Urgesch.*, II, 234, IV, 104, tandis que MEITZEN, *l. c.*, 405, ainsi que ZEUSS, 447/465, placent cette bataille encore près du Danube. Voir p. 12, n. 2.

Pour le récit de la bataille voir DERIGHSWEILER, 9, JAHN, 43, DAHN, *l. c.*, II, 235.

coutume romaine [1] du temps, transportés en Grande-Bretagne.

Une nouvelle tentative d'invasion dans les Gaules, qu'ils firent une dizaine d'années plus tard, (287) [2], soit comme alliés des Alamans, soit pour leur propre compte, fut repoussée non moins victorieusement par Maximien [3]. Il est vrai que cet événement ne nous est rapporté que dans le panégyrique ampoulé du servile rhéteur gaulois Mamertin (I, 5, 7) et que, d'autre part, les Burgondes avaient succombé à la famine et aux épidémies plutôt qu'aux armes romaines. Quoi qu'il en soit, ils se tinrent dès lors pendant plus d'un siècle éloignés de la frontière romaine et en tout cas du Rhin.

En effet, les sources, même encore au IVme siècle, ne mentionnent guère que des luttes plutôt locales des Burgondes avec d'autres tribus, telles que les Alamans, leurs voisins, et les Goths venus de l'Est [4]. Ce fut seulement le torrent vandalo-suève qui, de même qu'il entraîna les Alamans dans l'Alsace, emporta les Burgondes au delà du Rhin jusqu'en Gaule.

[1] v. Bethmann-Hollweg, *Germanen*, 74; Derichsweiler, *l. c.* Quelques auteurs font remonter l'origine du village de Vandelsbury près de Cambridge à une colonie vandalo-burgonde; Mascou, *Geschichte der Deutschen*, I, 93; Cambden, *Britannia Præf.*, 136 s.; moins affirmatif, Gibbon, *History of the decline and fall of the Roman empire*, c. 12, n. 48.

[2] La date est discutée: Jahn, 45, 4; Dahn, *l. c.*, IV, 104, donne comme Derichsweiler l'année 289.

[3] Wurstemberger, I, 187, suppose tout à fait à tort, en se basant sur Orose, VII, 32 (!) (voir plus loin p. 24 s.) que les Burgondes se seraient établis deja avant 287 aux bords du Rhin.

[4] Dahn, *l. c.*, II, 246, IV, 104; *Könige*, XI, 10, dont l'interprétation du passage fort embrouillé de Mamertin, *l. c.*, nous paraît plausible.

2. **Résidences le long du limes (le problème des salines).**

Pour ce qui concerne leurs résidences primitives dans la Germanie de l'Ouest, les Burgondes semblent avoir été établis au début dans la contrée du haut Main, à l'Est du *limes* romain, par conséquent avoir eu au Nord pour voisins les *Chattes*. Dans cette région ils eurent avec les Alamans, qui s'y étaient établis dès le milieu du deuxième siècle, des conflits de frontières fréquemment renouvelés depuis [1]. Cependant le *limes*, rompu en partie vers le milieu du troisième siècle, plus tard encore sous Aurélien et définitivement après la mort de Probus (282), devenait impuissant à protéger [2] la rive droite du Rhin contre les Alamans, que poussaient les Burgondes. Dès lors il formait d'une façon générale la frontière entre ces deux peuples. De cette façon les Burgondes se trouvaient situés à l'Est de cette limite, à peu près à partir du Main moyen, en arrière des Alamans, et au Sud séparés du Danube par les Juthunges [3]. Ils étaient par conséquent provisoirement isolés des Romains par ces tribus [4], comme ils l'étaient au Nord par les Francs.

Quant à leur frontière orientale on ne saurait la déter-

[1] Mamertin, *Genethliacus*, II, 17 : *Burgundiones Alamannorum agros occupavere... Alamanni terras amisere sed repetunt*. V. aussi v. Wietersheim-Dahn, 258 s., Jahn, *l. c.*, 47.

[2] Jahn, *l. c.*, 46 ; Dahn, *Urgesch.*, II, 446, *Könige*. IX, 41 (Flavus Vopiscus, 15, 181).

[3] Zeuss, *l. c.*, 312, 315 ; Dahn, *Urgesch.*, IV, 104.

[4] Ce qui explique le fait que Julien n'avait affaire qu'avec des Francs et des Alamans à Cologne, à Mayence et à Strasbourg. Am. Marcel., XVI, 2, 3 ; Dahn, *l. c*, II, 275 ss. ; Jahn, 49, 2 ; voir aussi Mommsen, *Abh. d. Berl. Akad.*, II, 489 s., 492 sur les « *cati burgunziones* ».

miner d'une manière même approximative. Les Burgondes restèrent confinés à peu près dans ces frontières pendant tout le quatrième et même jusqu'au commencement du cinquième siècle. Cela ressort suffisamment des renseignements d'Ammien Marcellin sur les combats de Julien et de Valentinien avec les Alamans : la *regio cui Capellatii vel Palas nomen est,* dans laquelle Julien rencontra, lors de sa troisième campagne germanique. les Burgondes en leur qualité de voisins des Alamans *(ubi terminales lapides Alamannorum et Burgundionum confinia distinguebant),* vise en effet certainement le *limes* qui, formant une ligne à peu près parallèle au Rhin et partant du Nord de Lorch, se dirigeait vers le Main en passant par Pfahlbronn (Oehringen) et Jaxthausen (dans la contrée du Kocher et du Jaxt). Cette fortification, primitivement « palissadée[1] », porte encore dans le pays (d'après Jahn, *l. c.*, 50) le nom de pfal (pal, pol). Nous avons encore d'autres indications (chez Am. Marc., *l. c.*, XXVIII, 5) dans la mention des démêlés des Burgondes avec les Alamans au sujet des frontières et des salines[2], conflits qui fournirent aux Burgondes, encore vers 370, une bonne occasion de soutenir Valentinien contre les Alamans[3]. C'est, il est vrai, une question des plus discutées et en effet des plus difficiles à résoudre, que celle de savoir si ces combats ont eu lieu dans la région septentrionale du Main, — près de la Saale franconienne[4], — ou s'il faut avec l'opinion cou-

[1] Dahn, *Urgesch.*, II, 421 s., 435 ss. avec indication détaillée concernant la litterature ; Derichsweiler, 13 ; Jahn, *l. c.*

[2] « *Salinarum finiumque causa Alemannis sæpe jurgabant.* »

[3] Récit détaillé sur cette expédition chez Derichsweiler, p. 13 s., Jahn, 49 s., Dahn, *l. c.*, 323 s.

[4] Par ex. Derichsweiler, *l. c.*

rante, les chercher beaucoup plus au Sud près de Schwäbisch-Hall, dans la vallée méridionale du Kocher [1].

La solution de ce problème est d'une grande importance pour déterminer si, déjà au milieu du quatrième siècle, les Burgondes s'étendaient assez vers le Sud pour arriver jusqu'à la vallée *supérieure* du Kocher, ou même au delà [2].

Cependant, à l'encontre de la communis opinio on pourrait aussi bien donner la préférence aux sources de la Saale, situées au Nord et ceci pour des raisons d'ordre intérieur.

En première ligne notons que, d'après Ammien Marcellin (XXXVIII, 5, 10), le secours accordé à Valentinien par les Burgondes était dirigé de préférence, sinon exclusivement, contre le prince alaman Macrien [3], qui résidait au Nord, sur la rive droite du Main — ce que nous exposerons tout à l'heure — et dont il atteignit aussi le pays [4]. Ce secours doit être par conséquent, quant au lieu et quant au temps, nettement distingué de celui dont parle Ammien Marcellin, XVIII, 2, 15, ce que Meitzen [5] entre

[1] Voir sur l'ancienne littérature très étendue JAHN, 51, 3 ; MEITZEN, *l. c.*, 406, ainsi que DAHN, *Urgesch.*, II, 370, IV, 90 et tout récemment — sans preuves à l'appui — *Könige*, IX, 17, XI, 11, quoique hésitant *Urgesch.*, IV, 104 (voir n. 6).

[2] Quelques auteurs comme GAUPP, *Die german. Ansiedlungen*, p. 275, ZEUSS, *l. c.*, 312 et DAHN, *Urgesch.*, IV, 104 laissent la liberté du choix, puisque « les Burgondes demeuraient vers le haut Main aussi bien que vers le Jagst et le Kocher ». Jusqu'à Hall aussi ?

[3] ..... *Valentinianus ..... reputans multa et circumspiciens quibus commentis Alamannorum et Macriani regis frangeret fastus...*

[4] *L. c.*, XXX, 7, 11 : *...postquam eum (Macrianum) evasisse Burgundios quos ipse admonerat Alamannis.*

[5] *L. c.*, 406 : « Il n'était pas sans importance pour Julien de prendre connaissance de ces querelles de frontières. » Quelles frontières ? où ? Et n'est-ce pas sur AM. MARCEL., XVIII, qu'il s'appuie ?! MEITZEN ajoute : « Il n'aurait guère tenu compte des luttes et des changements de frontières du côté de la Saale franconienne trop éloignée » — non, en effet ! mais Valentinien !

autres n'a pas remarqué, en tant qu'il confond le passage ci-dessus (XXVIII, 5), avec celui qui a trait à l'expédition de Julien en 359 dans la région « Palas » (*l. c.*, XVIII, 2). Par conséquent aussi le raisonnement de Jahn nous paraît inadmissible [1]. En outre, Macrien était le chef des Bukinobantes *quæ contra Mogontiacum est gens alemanna* (*l. c.*, XXX, 7) et l'empereur construisit un pont sur le Rhin *contra Mattiacas aquas* (Wiesbaden) *(l. c. ibid.)*, afin de prendre vivant ce *rex terribilis* (*l. c.*, XXX, 7) dont le pays, limité au nord par les Francs [2], était donc situé sur la rive droite [3] du Main, tandis que la rive gauche, à partir de Mayence, appartenait à Suomar, un ami des Romains, au temps de Julien. On pourrait par conséquent se ranger à l'avis de Zeuss, d'après lequel les Bukinobantes s'étendaient « loin vers l'Est [4], peut-être jusqu'au Spessart », ou même plus loin. Ils occupaient donc probablement la contrée connue plus tard sous le nom de « Buchonia » (Frédégaire 87) [5] et pouvaient de la sorte, non loin de la Saale franconienne, se heurter facilement aux Burgondes.

[1] Car, si d'après Jahn « la Saale est trop éloignée du Pfal, pour que les sources qui s'y trouvent eussent pu être encore contestées », il ne nous faut pas oublier que la partie du *limes* qui seule est visée par *l. c.*, 18, 2 (le « schwäbische » ou « Neckarlimes ») ne s'étendait au nord que jusqu'à la rive gauche du Main (près de Miltenberg) [voir même la carte de Jahn]. Depuis ces parages c'était le fleuve qui formait la frontière remontant au nord jusqu'au fort de Gr. Krotzenburg, situé bien plus au nord, sur la rive droite, et à partir duquel le rempart reprenait. En d'autres termes : Am. Marc., 18, 2 ne dit rien sur les frontières des Burgondes du côté de la rive droite du Main.

[2] Voir p. 16, n. 4.

[3] Evidemment faux : Dahn, *Urgesch.*, II, 326 (« Württembergischer Jagst- und Neckarkreis, sowie badischer Unterrheinkreis ») ; mieux : *Könige*, IX, 44. (Nassau.)

[4] Ainsi même Jahn, *l. c.*, p. 237, n. 2 : ...« les Gaue au Nord du bas Main... et plus loin vers l'Est dans la direction des Chattes. »

[5] De même Dahn, *Könige*, IX, 16.

Cette possibilité ressort de tout ce que nous savons de la « personnalité remarquable [1]» de Macrien, et aussi de la circonstance que ce dernier, avant l'arrivée de Valentinien sur les bords du Rhin, avait déjà notablement accru sa puissance et de ce fait régnait sur plusieurs cantons (pagi) [2].

De plus d'après Ammien Marcellin, XXVIII, 5, la raison *expresse* du secours militaire des Burgondes était : *Quod salinarum finiumque Alamannis sæpe jurgabant* [1]. Si le théâtre de ces luttes avait été la vallée méridionale du Kocher, Ammien [3] n'en aurait-il pas parlé avec plus d'à-propos dans son chapitre XVIII, 2 à l'occasion des *terminales lapides?* En somme, les Burgondes s'étendaient-ils le long de la « *regio Palas* », assez loin au Sud-Est pour atteindre la vallée *supérieure* du Kocher [4]. C'est là une hypothèse possible en elle-même, mais qui ne résulte

[1] Dahn, *Urgesch.*, II, 373. Ce petit chef alaman ne reussit-il pas à chasser aussitôt Fraomar, que Rome avait mis à sa place à la tête des Bukinobantes (Am. Marcel. XXX, 3)? Et plus tard l'empereur lui-même ne fut-il pas obligé en vue d'un fœdus, de traverser le Rhin près de Mayence (donc de nouveau du côté nord!), pour se rendre dans le propre territoire de cet orgueilleux Alaman, ce *turbarum rex artifex* (*ibid.* XXX, 3, 6), qui se hasarda à attaquer même le puissant Mellobaudus, son voisin franc, pour succomber il est vrai.

[2] Zeuss, *l. c.*; Dahn, *Urgesch.*, II, 373, 375.

[3] Voir aussi Derichsweiler, *l. c.*, 156, 32.

[4] Car l'endroit de la regio Palas, où Julien, après avoir traverse les « *regna Hortaris* » (situés en face de Mayence, de Worms et tout au plus encore vis-à-vis de Spire), se heurta aux « bornes de frontières » burgondes, doit avoir été le Hinterland situe entre Worms et Spire, dans la région qui se trouve à la hauteur du coude septentrional du Neckar plutôt que la partie du *limes* de la vallée *supérieure* du Kocher qui meme depuis Spire serait encore situé trop au Sud-Est. D'ailleurs on peut admettre qu'il s'agit plutôt de cette partie *moyenne* ou même septentrionale de la *regio Palas* — près de la courbe méridionale du Main — ceci parait resulter également du fait que aussitôt les chefs des Alamans du Main, *Macrianus et Hariobaudus germani fratres... qui propinquare sibi perniciem sentientes venerant pacem... precaturi:* Am. Marcel. XVIII, 2, 15.

pas nécessairement du passage en question[1]. Et en admettant même cette possibilité, ce pays limitrophe qui évidemment s'étend vers le Sud à partir du Main n'aurait guère justifié une expédition aussi considérable, — les sources parlent de 70 à 80,000 hommes [2], — d'autant plus qu'elle était dirigée, comme nous l'avons vu, contre les régions septentrionales, où régnait Macrien. Enfin la suite des événements postérieurs paraît confirmer notre thèse, en tant qu'elle démontre chez les Burgondes un mouvement qui, partant du bassin du Main, se dirigeait résolument vers l'Ouest, vers les bords du Rhin, de sorte que c'était le Rhin moyen (Mayence, Worms, l'Odenwald, v. p. 27) qui formait le centre d'action burgonde, tandis que la région des Salines dans la vallée retirée du Kocher était évidemment trop éloignée de la véritable sphère d'intérêts de ce peuple.



Du reste les *Chattes* et *Hermundures* ne s'étaient-ils

[1] *L. c.*, 18, 2. Voir aussi la note précédente.

[2] *Tacite Annales*, XIII, 57. D'après MEITZEN, *l. c.*, « le pays entre la Saale franconienne et le coude du Main compte parmi les contrées les plus fertiles du pays. »

pas déjà battus pour les Salines de cette même Saale franconienne ? Et finalement, — pour revenir aux temps de Valentinien, — le terme de *ad Rhenum descenderunt* chez Jérôme (voir p. 24 s.), c'est-à-dire la descente des troupes burgondes vers le Rhin pour se joindre aux Romains, ne paraît-il pas indiquer — dans le sens du mot grec καταβείνειν [1] — que ces guerriers barbares sont descendus des régions supérieures de leur pays et, venant du Hinterland, ont dû prendre leur chemin à travers la vallée du moyen et du bas Main pour se diriger vers le Rhin ?

[1] D'après Jahn, *l. c.*, 239 : « Le point de départ de l'expédition burgonde aurait été « Schwäbisch Hall » ; (peut-être à cause de Am. Marc. XVIII, 2 ?) « le but Spire vers où le chemin était le plus ouvert ». Pourquoi ? Est-ce parce que *sous Julien* — et d'ailleurs bien involontairement — Suomar et Hortari s'étaient rangés du côté romain ? Or, Rome n'a-t-elle pas eu à soutenir depuis lors dans ces mêmes parages de nouveaux combats avec les Alamans ? Qu'on pense à Rando, à l'assassinat de Vithikab, à l'expédition de Gratiem à Solicinium (Schwetzingen), à la fortification du *mons Pirus* (Heidelberg), c'était donc un pays purement ennemi, tout aussi bien que les *pagi* de Macrien.

Ce que Jahn, *l. c.*, n. 4, et Mone, II, 232, allèguent contre l'hypothèse ci-dessus mentionnée n'est d'ailleurs pas décisif : une « utilisation des Burgondes contre Macrien », « s'ils étaient arrivés dans le pays de ce dernier » parce que « c'était conforme aux plans de l'empereur » était impossible vu l'état des choses. Car indignés de la trahison de Valentinien, ils ne tuaient pas seulement *tous* les prisonniers — y compris très probablement des Romains (Dahn, *l. c.*) — mais encore ils redoutaient la superiorité de Macrien, puisqu'ils réclamaient expressément du secours (*adminiculi*) auprès de l'empereur pour leur retraite.

D'après ce qui précède nous ne pouvons pas non plus nous associer à l'opinion émise par Fustel de Coulanges, II, 443, ni à celle de Wietersheim, I, 537. Le motif qui empêcha l'empereur de combattre en personne contre les Alamans avec les Burgondes n'était pas « qu'il craignît de pareils auxiliaires..... trop nombreux et trop avides » ; Valentinien voulait evidemment plutôt exciter les barbares les uns contre les autres — ce que suppose déjà Dahn, *l. c.* — en ménageant les forces militaires de Rome. Du reste Valentinien, surpris par la prompte descente des Burgondes, etait encore occupé *struendis monumentis:* c'est-à-dire évidemment à fortifier la rive gauche du Rhin, travail qu'il avait à peine commencé.

3. La situation au IV[e] siècle.

Le quatrième siècle fut cependant une époque de tranquillité et de stabilité relatives pour les Burgondes, si l'on songe aux migrations et aux luttes qui les agitèrent durant le troisième siècle et le commencement du cinquième.

Au reste, nous devons nous représenter les Burgondes de ce temps-là comme des associations de paysans sédentaires adonnés à l'agriculture. Plus d'un fait milite en faveur de cette opinion. De même que jusqu'en 250 pour les Alamans, les Francs et autres Germains, de même à peu près dès la fin du troisième siècle le *limes* rhénan devint pour les Burgondes non seulement une limite, « un obstacle furieusement combattu », mais aussi une « contrainte à être sédentaires et à se livrer à l'agriculture », « au développement de leur propre civilisation et à la propagation de la civilisation romaine [1]». C'est pourquoi, à partir des victoires de Probus et de Maximien (voir p. 14 s.), les sources ne mentionnent, de la part des Burgondes, plus aucune tentative de pénétrer dans la Gaule romaine. Néanmoins, ce qui est digne de remarque, dès 290 à peu près, ainsi que plus tard, nous entendons parler de ces combats, luttes purement locales des Burgondes avec leurs voisins au sujet de territoires limitrophes, qui ainsi que la possession du Hinterland leur paraissaient en valoir la peine. En outre les conflits fré-

[1] Dahn, *Urgesch.*, II, 450 s.

quents au sujet des salines ne provenaient évidemment pas tant de motifs religieux [1], que du besoin économique d'une population d'agriculteurs de se procurer du sel. Finalement ce sont surtout les expressions de *terminales lapides... Burgundionum confinia* et de *genitales terræ*, chez Ammien Marcellin, qui permettent de conclure à une « possession certaine et stable du pays [2]».

Une conséquence d'ailleurs naturelle de cet état de choses fut l'augmentation constante de la population (Am. Marcel., *l. c.*), qui devait bientôt être contrainte à se déverser sur de nouveaux territoires. Arrêté d'abord par les armes romaines, ensuite par les *limites*, le trop-plein des différentes tribus germaniques devait fatalement, à mesure que la force de résistance de Rome s'affaiblissait, rompre ces dernières digues pour se répandre au delà du Rhin dans la Gaule.

Cependant plusieurs auteurs, entre autres Fustel de Coulanges, *l. c.*, et encore Halban [3] supposent, en s'appuyant sur saint Jérome [4] et Orose [5], que les Burgondes se seraient établis sur la rive droite du Rhin dès 373 ou 375, soit peu d'années après être venus au secours de Valentinien. Nous ne pouvons pas nous ranger à cette opinion. D'abord, le *ut ferunt* d'Orose renvoie certainement à une source de seconde main, très probablement au dit saint Jérôme. Ce qui tendrait à le prouver,

[1] Ce que suppose DERICHSWEILER d'après Tacite Ann., *l. c*

[2] JAHN, *l. c.*

[3] *L. c.*, p. 238 ; de même récemment HEUSLER, *Verfassungsgeschichte*, p. 17 ; DAHN, *Könige*, XI, p. 13, 5 et p. 25 (Zeittafel) alors qu'il renvoie p. 11, 3 pour 370 à Orose et *ibid.*, n. 6, au même Jérôme ; de même dans *Urgeschichte*, II, 369. 1.

[4] *Eusebii Chron.*

[5] *L. c.*, VII, 32.

c'est d'abord la concordance des chiffres [1], remarquée déjà par Jahn, mais encore la conformité de la phrase d'Orose : *novorum hostium novum nomen* avec celle de saint Jérôme : *quod* [2] *numquam ante (factum est) ad Rhenum descenderunt.*

En outre, le laconique *ad Rhenum descenderunt* de saint Jérôme sans aucune autre indication du retour des Burgondes dans leurs foyers — tandis que Ammien Marcellin le mentionne — ce passage laconique, disons-nous, peut avoir poussé Orose à cette affirmation gratuite : « ripæ Rheni insederunt ». Au surplus, le récit d'Orose, non daté, il est vrai, concerne certainement dans son ensemble, de même que celui de saint Jérome, les événements de l'année 370 et non de 375, puisque les deux sources — ainsi que Ammien Marcellin, XXVIII 5,1 et XXVIII 5,8 — s'accordent à faire précéder l'expédition rhénane par l'invasion saxonne [3], laquelle fut, on le sait, immédiatement suivie par cette campagne burgondo-alamanique (de 370).

Enfin il est peu probable qu'Ammien Marcellin, très exact au chapitre XXVIII, 5, eût passé sous silence une occupation de terrain, telle que l'admettent les auteurs, qui veulent que les Burgondes se soient établis sur la rive droite du Rhin, ou même, en le traversant, sur la rive gauche [4].

[1] D'après Orose, *l. c.*, *plus quam octoginta millia* (ou sa variante *plus quam septuaginta millia*) avec Hieronymus : *òctoginta ferme milia.*

[2] Voir sur la version quod ou quot Jahn, *l. c.*, p. 245.

[3] St-Jérome : *Saxones cæsi Deusone Burgundionum,* LXXX f. m. *descenderunt;* Orose, *l. c.*, 32 ; surtout Am. Marcel., XXVIII, 5, 8. *Post hæc* (résistance contre l'*eruptio Saxonum*) *ita propere consummata*... de même *ibid.*, XXX, 7. Quant aux dates évidemment erronées voir Jahn, 242.

[4] Heussler, *l. c.*, p. 17, 18.

CHAPITRE III

Le passage du Rhin : le royaume de Worms.

1. L'établissement provisoire de 405-06.

Ce n'est que trente ans plus tard que les Burgondes, ainsi que les Alamans et d'autres tribus, entraînés par le grand mouvement vandalo-alamanique doivent avoir traversé le Rhin [1], probablement gelé, dans la nuit du 31 décembre 405 au 1er janvier 406 [2], pour venir se fixer sur le sol gallo-romain.

Il est vrai que les sources se taisent provisoirement sur le séjour ultérieur des Burgondes, tandis que nous sommes mieux renseignés sur les destinées des principaux peuples ayant participé à cette invasion, tels que les Vandales, les Alains et les Suèves qui, durant trois ans, parcoururent la Gaule en la ravageant, pour finir par pénétrer en Espagne en 409.

Toutefois, nous ne pouvons guère adopter l'opinion de certains auteurs modernes, d'après lesquels, pour les Burgondes aussi, cette invasion n'aurait pas eu pour suite

[1] Voir le contemporain St-Jérome, *Epist. 123 ad Ageroch.*, § 16 ; Orose, *l. c.*, 38 ; Derichsweiler, 20 ; Jahn, 275 s. ; Dahn, *Urgesch.*, II, 407. — Il est impossible de déterminer plus exactement la contrée envahie, cependant, à juger d'après ses effets, l'invasion eut lieu sans doute dans les parages du Rhin moyen.

[2] En 406/07 d'après Jahn, *l. c.* Voir, sur la chronologie exacte, von Wietersheim-Dahn, II, 137, 373.

un établissement durable[1]. Ici encore des raisons d'ordre intérieur s'y opposent : d'abord pour Rome la situation désespérée de la Gaule par suite du péril gothique en Italie, puis la série d'événements des années suivantes, qui nous montrent les Burgondes toujours sur la rive gauche du Rhin, prenant une part même active à la politique romaine, pour se fixer, bientôt après, dans ces mêmes contrées envahies par eux (413)[2].

En effet, si l'on songe à l'état de la frontière rhénane, qui se trouvait à peu près sans défense depuis le départ des troupes que Stilicon avait emmenées en Italie pour combattre Alaric, si l'on ajoute que les places les plus importantes, Strasbourg, Spire, Worms, Mayence, donc en partie des villes qui, peu après, devaient devenir les centres du royaume burgonde, tombèrent alors aux mains des barbares, si l'on se rappelle les terribles révoltes de pay-

[1] Jahn, *l. c.*, 286, 290 ; voir aussi de Gingins, p. 198. — Fustel de Coulanges, *l. c.*, p. 445, nie toute connexité entre cette invasion et le royaume burgonde de Worms.

[2] Les raisonnements de Jahn ne peuvent nous convaincre. L'activité de Constance avait précisément pour but, à l'époque critique de 407-408, de s'opposer au torrent des Vandales dans le midi éloigné de la Gaule, victoire dont il ne sut d'ailleurs pas profiter. Et quant aux monnaies frappées soi-disant à Trèves, elles ne prouvent rien. Il n'appert pas de là que Constance ait résidé dans cette ville ; on sait au contraire qu'il se trouvait en 408 dans le midi, à Arles.

Même le rétablissement de la frontière rhénane, rapporté par Zosime, VI, 3, ne s'oppose pas nécessairement à une extension burgonde. D'abord on ignore le lieu de cette fortification de frontières en question. Il se peut, ainsi que le suppose déjà Wietersheim, IV, 251 n., qu'elle se trouvait tout autant au haut-Rhin près de Bâle. Et supposons même qu'elle eut lieu au Rhin moyen, ne pouvait-on pas la rompre (Zos., VI, 6) ou du moins la tourner.

Et surtout les Burgondes n'avaient-ils pas déjà traversé la frontière, de sorte que ces fortifications auraient eu plutôt pour but d'empêcher des nouvelles invasions ? Quoi qu'il en soit, elle n'empêchait toutefois pas Gundicar et ses gens de paraître en 411 à Mayence !

sans exaspérés et de colons rebelles, les Bagaudes qui se soulevaient de tous côtés, si enfin l'on songe que — tandis que la tourmente vandale passait sur la Belgique pour s'abattre en Aquitaine — l'apparition de l'usurpateur Constantin, inopinément débarqué de la Bretagne, mit l'agitation à son comble et suscita en peu de temps deux, puis trois contre-empereurs (Maxime, Constance, Jovin), il ne faut pas s'étonner que les Burgondes, de même que les Francs au Nord et les Alamands au Sud se considérassent déjà comme « les maîtres du pays » et s'étendissent progressivement sur la rive gauche, pour s'y établir comme paysans sédentaires[1].

Ainsi s'explique aussi ce que nous raconte Olympiodore[2] de la participation du roi burgonde Gundicar à l'élévation de Jovin, qui eut lieu et cela non par pur hasard évidemment, à Mayence en 411[3].

Ce fait n'est pas sans importance. En effet, l'usurpateur gaulois Jovin, pouvait, à titre de revanche, mieux que son rival le germanophobe Constantin, sauvegarder les intérêts locaux des Burgondes. En particulier, Jovin pouvait aider les Burgondes à consolider, à *légitimer*[4] vis-à-vis des provinciaux, leurs possessions sur la rive gauche du

[1] Dahn, *Urgesch.*, II, 408, v. Pflugk-Harttung, *Geschichte des Mittelalters* p. 185, Gaupp, *l. c.*, p. 276 s. ; voir aussi Binding, *l. c.*, I et Jahn, I, 306, n. 4.

[2] Edit. Bonn. Ἰοβῖνος ἐν Μουνδιακῷ τῆς ἑτέρας Γερμανίας κατὰ σπουδὴν Γώαρ τοῦ Ἀλανοῦ καὶ Γυντιαρίου, ὃς φύλαρχος ἐχρημάτιζε τῶν Βουργουντιόνων, τύραννος ἀνηγορεύθη.

[3] Pas en 412, comme le dit Fustel de C., *l. c.*

[4] Dahn, *Urgesch.*, II, 409 ; Derichsweiler, p. 21, par contre suppose que Jovin leur aurait cédé à proprement parler une région du « pays en possession juridique » ; voir encore Dahn, *Könige*, XI, 13 qui parle d'une « Einräumung *weiteren* gallischen Gebiets ». Ce n'était en tout cas pas Constantin qui — d'après Sécretan, p. 8 — avait traité avec les Burgondes... Voir p. 27, n. 2.

Rhin, aide que les « fils de Théodose » (Honorius) leur refusait.

C'est à ce moment que les Romains conclurent avec les Burgondes, sur la rive gauche du Rhin, leur première alliance (fœdus), probablement pour protéger leur frontière et en tout cas dans un but militaire[1]. Que ce but fut militaire, cela paraît résulter du fait[2] que, peu après, Gundicar et les Alains, dont le chef Goar avait aussi soutenu Jovin à Mayence, envoyèrent des troupes à Arles contre l'usurpateur Constance.

2. L'établissement officiel et définitif de 413.

Il n'y avait naturellement pas encore là un établissement systématique[3] et définitif. Cette époque agitée, où les usurpateurs se combattaient les uns les autres, ne le comportait pas, cela se comprend. Rome régnait encore sur le pays, au moins nominalement ; l'énergique Ataulf lui-même devait, plus tard encore, en faire l'expérience[4].

Il n'est donc pas étonnant que ce soit seulement de l'année 413 que nous parvienne, de plusieurs côtés, la nouvelle certaine[5] d'une occupation de territoire désormais officielle et définitive, sur la rive gauche du Rhin, en Gaule. Quelques auteurs, s'appuyant sur Orose (VII, 13), croient

[1] Halban, *l. c.*

[2] Frigerid chez Gregoir de Tours, H. F., II, 9.

[3] On ne peut donc parler d'une « Burgundia » en Gaule pour l'annee 410, ce que fait de Walkenaer, *Geographie anc. historique et comparee des Gaules*, II, 375.

[4] Dahn, *Könige*, V, 59 s., 63 s.

[5] Prosper d'Aquitaine : *Luciano V. C. cons. Burgundiones partem Galliæ propinquam Rheno obtinuerunt.* Voir aussi Cassiodore, *a. l.* — On est d'accord sur la date.

à une conquête de nouveaux territoires par les Burgondes [1]; mais Gundicar, qui venait d'être battu peu auparavant par l'armée gothico-impériale de Constance [2], n'eût guère été en état d'entreprendre une telle conquête. Ce ne dut pas être non plus une « prise de possession unilatérale [3] », ni même une simple « extension [4] », puisque d'après nous (voir p. 27 s.) cette dernière avait déjà commencé. Le *obtinuerunt* du chroniqueur concerne plutôt, nous semble-t-il, un contrat passé [5] avec Rome. Il est vrai que l'obscurité règne sur la *causa negotii*. A coup sûr, la cession de territoire faite en 413 n'était pas l'accomplissement d'une soi-disant promesse [6] faite par Jovin, ni la ratification d'un état de possession « obtenu » ou simplement « reconnu [7] » par lui, car en effet, « Rome n'avait plus à redouter des ennemis vaincus [8]. » D'après Jahn (*l. c.*, 317) le motif eût été « uniquement celui de gagner les Burgondes comme gardiens des frontières contre les autres barbares, en considération de leurs anciennes relations

[1] Ainsi déjà Valesius, *Res franc.*, IV, 177; J. v. Müller *l. c.*; Wurstemberger, I, 188; Pfahler Handbuch deutscher Altertümer, 33; v. Wietersheim, IV, 262; voir aussi Matile, *Etudes sur la loi Gombette*, 3; Füeslin, *Epitome historiæ helveticæ antiquæ*, II, 62.

[2] Jordanès, *R. G.*, 31; Dahn, *Könige*, XI, 13, traduit *obtinuerunt* par une « prise du pays » (Einnahme) ce qui nous paraît exagéré; voir n. 5.

[3] Bünau, *Teutsche Kayser- und Reichshistorie*, I, 527; Pallmann, *Die Geschichte der Völkerwanderung*, I, 254; voir aussi Grimm, *l. c.*, 703 et aussi Meitzen, 408.

[4] Terme trop incolore. Dahn, *Urgesch.*, II, 409, IV, 105.

[5] D'autant plus que le même Prosper d'Aquitaine à propos des Francs conquérants ad 428 parle de : *pars Galliarum... quam... occupaverant;* de même pour les Vandales en Espagne ad 409 voir Binding, I, 10 s.

[6] Gaupp, *l. c.*, 277; de Gingins, 193, etc.

[7] Bornhak, *Geschichte der Franken unter den Merovingern*, I, 174; v. Wietersheim, *l. c.*, IV, 261 s.; de Crousaz, *Etudes sur le Papier*, p. 6; Derichsweiler, p. 22; voir aussi Dahn, *Urgesch.*, II, 409.

[8] Jahn, *l. c.*, 317.

d'amitié avec Rome », tandis qu'il faudrait écarter d'autres motifs tels « que le respect de Rome par les Burgondes avides de conquête, mais peu confiants dans les hasards de la guerre ».

La vérité doit se trouver entre les deux hypothèses. D'abord, le « *partem Galliæ obtinuerunt* », ainsi que le simple « *tenuere* » de Cassiodore semblent indiquer du côté des Romains moins un abandon volontaire, spontané, qu'une cession exigée et obtenue par les Burgondes, par conséquent plutôt une concession officielle de ce territoire qui, très probablement, était déjà en grande partie occupé.

En effet, depuis que leur passage heureux du Rhin les avait éclairés sur la faiblesse de Rome en Gaule et depuis l'immixtion active de leur roi dans les troubles gallo-romains, — immixtion dangereuse pour Rome, — les Burgondes, qui jusqu'à alors n'avaient joué qu'un rôle effacé, devaient avoir plus de confiance en eux-mêmes et être parvenus à un certain degré de puissance, avec lequel le gouvernement impérial allait désormais devoir compter [1]. Les trois anti-empereurs étaient tombés, il est vrai : l'Italie était délivrée d'Alaric et la Gaule de Jovin, mais cette dernière ne devait sa délivrance qu'à l'appui des Goths[2]. En outre, combien de temps encore le faible Honorius pouvait-il se fier à l'égoïste Ataulf, qui prenait de plus en plus conscience de sa force et s'était peu auparavant allié à Jovin ? Enfin, les événements des dernières années, n'avaient-ils pas gravement compromis les soi-disant « relations amicales » entre Rome et les Burgondes ?

C'est pourquoi, après la chute de Jovin, il pouvait sem-

[1] Voir aussi Türk, *Forschungen*, II, 9.

[2] Jordanès, *R. G.*, 31.

bler prudent aux Burgondes de faire légitimer leur établissement sur les bords du Rhin par « l'autorisation sûre et durable de l'empereur », ce qu'avait tenté peu d'années auparavant Alaric [1], pourtant bien plus puissant que Gundicar. Peut-être paraissait-il opportun aussi à l'empire chancelant de gagner au moins Gundicar et ses hommes comme « gardiens des frontières [2]», en satisfaisant à d'anciens désirs exprimés déjà en 277 et 287, à condition qu'ils reconnussent la suzeraineté de l'empereur.

En même temps, un établissement stable des Burgondes dans le Nord, tout en les occupant à la restauration [3] de ces contrées dévastées sans doute depuis 406, pouvait offrir à Rome un bon moyen d'enlever à l'inconstant Visigoth l'appui qu'il pouvait espérer des Burgondes pour satisfaire ses convoitises futures.

Les négociations furent probablement menées du côté burgonde par le même φύλαρχος Γύντιαρ qui, déjà en 411, avait aidé Jovin à prendre la pourpre [4] et qui plus tard régna à Worms sous le nom de Gundahar, pour trouver la mort en 437 sous celui de Gundicar [5], en combattant l'armée romano-hunnique. Du côté romain, le négociateur fut évidemment Constance, qui, en 412 et aussi en 414, apparaît en Gaule comme *magister militum*[6] et qui assigna l'Aquitaine II aux Visigoths [7].

[1] Dahn, *Könige*, V, 47.

[2] Jahn, *l. c.*, 318; Dahn, *Könige*, XI, 14.

[3] Cette nécessité aurait facilite d'apres Troya, *Storia d'Italia del medio-evo*, I, 3, 989 l'établissement des Burgondes dans la Germania.

[4] Olympiodore, *Histor. fragm. l. c.;* inexact *Rég. Genevois*, p. 14 (412-435).

[5] Cassiodore, *l. c.*

[6] Gelpke, *Kirchengeschichte*, 34; Jahn, p. 309.

[7] Prosper d'Aquit. chez *Rone*, I, 645, 649.

3. L'étendue du royaume. Les Burgondes transrhénans.

En ce qui concerne la position et l'étendue des territoires attribués aux Burgondes comme *pars Galliae Rheno propinqua* — ou *conjuncta* — il ne faut songer qu'à la Germania I[1], dans la région du Rhin moyen, c'est-à-dire aux territoires de Mayence, Worms et Spire[2], situés sur la rive gauche du fleuve, à peu près entre la Nahe au Nord-Ouest et la Lauter au Sud. Malgré le silence des sources, il est à présumer que la cité des Nibelungen (*civitas Vangionum*) doit avoir été le point central du jeune royaume. Mayence comme fort de frontière, pourrait aussi avoir été, pour des raisons militaires[3], une possession burgonde, tandis que cela paraît douteux pour la ville plus éloignée de Strasbourg (*civitas Argentoratensium*) étant donnée entre autres l'insuffisance de la population burgonde.

Et cela d'autant plus, qu'une notable partie du peuple[4] était demeurée à l'Est du Rhin. Plus d'un fait milite en

[1] Procope, *de b. Goth.*, I, 12; Jahn, *l. c.*, 325 s.; de même déjà Valesius, *Chron.*, I, 413, III, 111, 136; voir aussi Derichsweiler, p. 22; Dahn, *Urgesch.*, II, 408 : « autour de Worms » est trop restrictif.

[2] Derichsweiler, *l. c.*; Jahn, I, 329; Secretan, p. 9.

[3] Troja, *l. c*, I, 3, 989; Jahn, *l. c.*, contra Müllenhoff dans *Haupt-Zeitschrift*, X, 148.

[4] D'apres Jahn, elle peut être évaluée à environ 30,000 âmes; voir aussi Secretan, 5, contra Türk, II, 8, 9; Wietersheim, IV, 557; Dahn, *l. c.*, le passe sous silence; voir plus bas p. 37, n. 6 et 7. Les demeures de cette fraction des Burgondes n'étaient probablement plus les residences primitives, situees à l'Est de l'ancien *limes* (voir p. 16), depuis longtemps en ruines, ainsi que le supposent Gaupp, 276, et Derichsweiler, p. 24. Nous devons plutôt les chercher, avec Jahn, *l. c.*, dans cette region qui s'etend sur la rive droite du Rhin jusqu'à l'Odenwald, entre le Rhin, le Main et le Neckar. En effet, d'après le Nibelungenlied, XV, v. 7652 s.,

faveur de cette thèse. Aussi Socrate [1], et, après lui, Cassiodore [2] entre autres, mentionnent encore pour l'année 430 des Burgondes restés dans ces contrées, en opposition à ceux de Worms déjà christianisés. C'étaient évidemment les mêmes qui en 450 combattaient avec Attila [3], tandis que ceux de l'Ouest, déjà établis dans la Savoie, marchaient sous les ordres d'Aetius en qualité d'auxiliaires romains. De même, la disposition de la *l. Burg.*, 107, 11, vise très probablement les retardataires venus de ces parages de l'Est du Rhin, entre autres de la région frontière du Burgunthart [4].

Ces tribus transrhénanes étaient-elles incorporées au nouvel empire et jusqu'à quel point se soumettaient-elles à l'autorité de Gundicar, c'est ce que nous ne saurions dire faute de preuves positives, malgré l'épopée des Nibelungen.

4. La conversion au christianisme (catholique).

Comme autrefois, lors de leur premier établissement dans la Germanie de l'Ouest, les Burgondes devaient d'abord s'accoutumer à leur nouvelle situation. Absorbés par l'organisation et le partage du pays, qui avait été, sans doute, fort éprouvé depuis 406, occupés en outre par la nécessité de s'adapter aux mœurs gallo-

les chasses royales s'étendaient au-delà du Rhin jusqu'à l'Odenwald, où d'ailleurs se trouve le Burgunthart, terrain de chasse royale mentionné encore dans une charte de la fin du IXme siècle. Voir aussi Derichsweiler, 159, 15 ; Jahn, 331, 2.

[1] *H. E.*, VII, 30.

[2] *H. E.*, XII, 4 ; Nicephore, XIV, 40 ; Gelpke, *l. c.*, I, 33.

[3] Sid. Apollin, *carm.*, VII, 322.

[4] Voir n. 4, p. 33.

romaines, ils ne devaient guère offrir de sujets intéressants à la chronique romaine.

C'est pourquoi le jeune royaume reste enveloppé d'une obscurité profonde. abstraction faite de la nouvelle de la conversion des Burgondes au christianisme [1], événement des plus importants pour leur romanisation et l'adoucissement de leurs mœurs et de leur droit.

La date de cette conversion n'est pas sans importance, vu la courte durée de ce royaume, qui ne dépassa pas un âge d'homme. Elle doit avoir eu lieu peu après l'émigration, par conséquent entre 413 et 417[2], (dernière année des rapports d'Orose) et cela plutôt peu après 413, « qu'avant[3] » ou « dans l'année 417 [4] », puisque, comme Jahn le remarque judicieusement, « d'après Orose, les effets bienfaisants du christianisme se faisaient déjà sentir à cette époque ».

Il est plus que probable, — bien que ce soit un point très contesté [5], — que les Burgondes, du moins les cercles dirigeants adoptèrent officiellement la confession catholique et que ce n'est que dans la Savoie, ou plutôt à mesure qu'ils s'étendaient vers le Midi dans les pays gothiques des régions méridionales du Rhône, qu'ils

[1] Orose, *l. c.*

[2] Contra v. Müller, *Gesch. schweizerischer Eidgenossenschaft*, I, 87. Giesebrecht, *Gesch. der deutschen Kaiserzeit*, I, 60, croit que la conversion a précédé l'établissement. Wurstemberger, *l. c.*, II, 101 la place tout à fait arbitrairement entre 366 et 376, ce qui nous paraît d'ailleurs contraire à Am. Marcel. ; voir p. 38.

[3] Türk, II, 11 ; Troya, 1, 3, 1002 ; Derichsweiler, 23 ; v. Pflugk-Harttung, 277.

[4] Gelpke, I, 33 ; v. Bethmann-Hollweg, *Der german. roman. Civilprocess im Mittelalter*, I, 141.

[5] Surtout par Pétigny, *l. c.*, 50 s. ; Sécretan, p. 9 ; Binding, I, 40 s. ; plus hesitants : Luden, *Gesch. des teutschen Volkes*, II, 33 et récemment Dahn, *Könige*, XI, 15 et 19 s.

eurent connaissance de l'Arianisme, embrassé effectivement par eux sous le règne de Gondebaud [1]. Ce qui tendrait à prouver que les Burgondes de Worms avaient dès le début embrassé le catholicisme, c'est le fait que leur conversion suivit de près leur établissement dans la Gaule, sur la rive gauche du Rhin ; par conséquent cette conversion paraît avoir été un effet indirect de leur contact avec les provinciaux gallo-romains qui, on le sait, étaient catholiques, tandis que leurs voisins germains, les Francs et les Alamans, restèrent encore pour longtemps païens. Un fait non moins significatif et qui n'est certainement pas l'effet d'un hasard, c'est que les Burgondes de l'Est du Rhin embrassèrent le christianisme sans aucun doute aussi sous la forme catholique [2], vers 430 seulement. Cela est confirmé par le récit très clair bien que tendancieux d'Orose [3], dont quelques critiques [4] suspectent la véracité, à notre avis sans motifs sérieux. D'autre part, Salvien [5], vers 450 encore, ne met pas les Burgondes au nombre des *barbari pagani aut haeretici*, c'est-à-dire des

[1] Jahn, *l. c.*; Brunner, *R. G.*, 71 ; Halban, p. 238 ; Dahn, *l. c.*, 195 *ad* n. 5 et 8. Le passage de la lettre d'Avite à Gondebaud, cité après Bluhme par Binding, 160 et après celui-ci encore par Dahn, 197 (*consuetudinem generis et ritum paternae observationis*) d'où resulterait l'arianisme des rois burgondes « d'avant Gondebaud » est cependant en contradiction avec les paroles du meme Avite : « *redite cum populo vestro ad legem Dei* » (c'est-à-dire au catholicisme), dans la *collectio episc.* ; voir Bröcker, *Frankr. in den Kampfen der Romanen, der Germ. u. d. Christentums*, p. 35 s. ; Jahn, 118, 3.

[2] Socrate, *H. E.*, VII, 30 ; Cassiodore, *H. E.*, XII, 4 ; Nicephore, *H. E.*, XIV, 40 ; Jahn, I, 113, omis par Wurstemberger, I, 190.

[3] ...*quamvis providentia Dei omnes Christiani modo facti catholica fide, nostrisque clericis quibus obediant receptis... vivant non quasi cum subjectis Gallis, sed vere cum fratribus Christianis.*

[4] Binding, *l. c.*, 40, n. 161 ; Pétigny, 50 ; voir aussi Dahn, *Könige*, XI, 195, n. 6 ; voir encore n. 7, p. 37.

[5] *De Gubernatione Dei*, IV, 73.

Ariens, ce que Türk a déjà relevé. Enfin, en Savoie [1] encore, si l'orthodoxie de Gundioc [2] et de son frère Chilpéric I [3] paraît plus que probable, il est bien certain que Chilpéric II [4] (troisième fils de Chilpéric), sa femme Carètène et surtout ses filles Sedeleube et Chrotechilde étaient tous bons catholiques ; Sedeleube construisit une église « in suburbano Genevensi [5] », et Chrotechilde, on le sait, convertit son époux Clovis, roi des Francs, à la foi romaine.

Si finalement, d'après le récit détaillé de Socrate, c'est seulement en 430 que les Burgondes transrhénans [6], affermis par leur conversion au christianisme [7], réussirent

[1] Contra Binding, I, 4, d'après lequel « ils entrèrent dans le pays avec des princes ariens ».

[2] Voir le tableau généalogique p. 53, Jahn, I, p. 114. Il est vrai que les mots : « *filius noster* » de la lettre du pape Hilarus à Gundicar n'excluent pas l'arianisme éventuel de ce dernier, puisqu'on accorda à plus d'un prince arien des titres semblables : cependant ils ne prouvent pas a priori le contraire ; ils parlent dans le doute plutôt pour son catholicisme.

[3] Grégoire de Tours, *Vita Patrum*, I, 5 (faveurs accordées à l'anachorete Lupicinus).

[4] Gregoire de Tours, *H. Fr.*, III, *Prol.* ; voir aussi Dahn, *Könige*, XI, 197.

[5] Frédégaire, *H. Fr.*, épit. c. 17; Grégoire de Tours, *H. Fr.*, II, 28. Plus tard Sedeleube prit même le voile *(ibid.)*; Frédégaire, IV, 15.

[6] Ce que n'a pas remarqué Wurstemberger, *l. c.*, 190, alors que Socrate parle expressément d'un peuple établi « au-delà du Rhin ».

[7] D'après Dahn, *Könige*, XI, 196, le récit de Socrate serait sans valeur etant légendaire, ainsi que celui d'Orose, p. 195, n. 6. Quoique le Grec ait profité de cet évenement pour « glorifier la foi », il n'en a pas moins touché le *fond* de vérité : la conversion des Burgondes à la vraie doctrine. Dahn paraît aussi méconnaître que Socrate ne vise expressément que cette fraction des Burgondes demeurés dans les territoires de l'Est et, mentionnes du reste encore par Procope, *de b. Goth.*, I, 12, comme etant les voisins des Thuringiens : c'est pour cela qu'on ne peut parler d'un « voyage » de « tout le peuple partant de Worms pour se rendre auprès d'un évêque ». Ces Burgondes rhénans (autour de Worms) étaient déjà convertis. C'est d'ailleurs ainsi que s'explique la

à battre les Huns, en d'autres termes s'ils n'avaient été jusque là ni catholiques, ni ariens, nous croyons pouvoir admettre qu'il en a été de même pour leurs compatriotes, les Burgondes (installés dès 413 sur la rive gauche) jusqu'à leur départ pour Worms.

C'est aussi pour cette raison qu'il nous paraît plus que douteux que les Burgondes soient devenus ariens dès 350, c.-à-d. avant leur établissement à Worms, comme le suppose Pétigny. Du reste leur *sacerdos maximus sinista,* mentionné chez Ammien Marcellin (XVIII, 5), prouve qu'au IV[me] siècle, en tout cas sous Valentinien, ils étaient encore païens, du moins en majeure partie.

soi-disant « ignorance complète » de Socrate, d'après lequel « leur armée ne comptait que 3000 épées ». Ce n'est pas assez, en effet, pour « tout un peuple ». Et si Socrate les dépeint comme « une race peu guerriere », adonnée au travail du bois plutôt qu'aux armes », cela correspond encore à cette vie paisible et sédentaire de cette partie du peuple qui n'avait pas franchi le Rhin en 406 avec des compatriotes plus remuants. Ce sont ces derniers que vise Orose (auteur contemporain, cité par Dahn à l'encontre de Socrate), après avoir mentionné les événements survenus sous Valentinien : *perniciosam manum Galliae hodieque testes sunt in quibus praesumpta possessione consistunt*, tandis que Agathias, I, 3 vise l'époque franque.

CHAPITRE IV

Les désastres de 436-37 et ses effets.

1. Les causes.

Le règne des Burgondes à Worms fut très court : à peine dura-t-il l'espace d'une vie d'homme. Les terribles défaites que leur infligèrent en 436 Ætius et dans l'année suivante les Huns, probablement au service de Rome, sinon excités par Ætius[1], conduisirent ce royaume à peine fondé à une fin aussi soudaine que définitive.

L'unanimité avec laquelle les sources rapportent cette catastrophe, ainsi que la mention de l'émigration des restes des Burgondes *(reliquiae Burgundionum)* dans la Savoie six ans plus tard, ne laisse aucun doute sur ce point[2].

Malheureusement les chroniqueurs ne nous renseignent que d'une façon très sommaire sur la cause de ces combats.

Seul le laconique : *Burgundiones, qui rebellaverant...* d'Idace nous fait entrevoir le *casus belli* avec Rome. Cette indication passagère est d'une importance capitale et vient heureusement appuyer notre théorie d'une convention[3] passée entre Gundicar et le gouvernement

[1] Voir déjà Gaupp, 178 s., 187 ; Derichsweiler, 27 s. ; Jahn, 318 ss., 353 s. ; Binding, I, 3, 10 ; Dahn, *Urgesch.,* IV, 105, *Könige,* XI.

[2] Sur les indications erronées de Paul Diacre, voir Derichsweiler, p. 121 s. ; Jahn, 365 s., 376.

[3] Jahn, 318 ; Dahn, *Könige,* XI, p. 13 s. Au point de vue romain ce n'était guère qu'un « formelles Untertänigkeitsverhältnis », comme le

romain, sinon déjà du temps de Jovin, du moins en 413. En tout cas, les Burgondes, comme la plupart des tribus germaniques établies sur sol romain, apparaissent, déjà à Worms, comme *foederati* et *auxiliarii*[1], rôle qu'ils jouèrent encore plus tard dans la Savoie[2].

L'attitude rebelle des Burgondes consistait sans doute dans une invasion de la Belgique, leur voisine [3]. Dans le silence des sources, les causes de cette conduite illicite ne se laissent que deviner. La raison déterminante doit avoir été pour eux un besoin croissant de territoire : les quelques *pagi* accordés en 413 à Gundicar sur la rive gauche du Rhin devaient être devenus au bout de 23 ans, insuffisants pour une population qui déjà à l'époque d'Ammien Marcellin « s'accroissait rapidement en vertu de la force d'une jeunesse innombrable ».

En outre, ce ne fut pas seulement « l'exemple des Francs avides de conquêtes [4] », qui encouragea Gundicar à essayer d'une nouvelle expansion territoriale, ce furent aussi les luttes de partis qui, dès le début du siècle, avaient favorisé l'occupation de la rive gauche du Rhin ; ces luttes

suppose Derichsweiler, p. 23, en se rapportant au « *rebellaverant* » d'Idace. D'ailleurs d'après Derichsweiler les Burgondes étaient les « conquérants victorieux du pays » ; leur titre juridique n'était cependant pas une *occupatio bellica*, mais précisément ce contrat.

[1] Contra Valesius, III, 138. Pour l'année 443 Binding, I, 12 et n. 2 ; voir sur le rapport similaire des Goths avec Rome (Gothis... suscepti... rebellaverunt...) dans la descr. cons. (Roncalli, II, 94) : Jahn, 319, 1.

[2] Ce que prouvent les hauts titres et dignités — d'un magister militum, ou d'un patricius — que Byzance accordait à *tous* les princes burgondes. Binding, 311 ; Brunner, *R. G.*, I, 67 (Leo dominus noster...) ; Dahn, *Könige*, XI, 238 s. — De même que le secours militaire accordé à Rome contre Attila en 451 (Jordanès de G. O. c. 36) ainsi qu'à Avite contre les Suèves en Espagne.

[3] Sid. Apoll., VII, 234 s., 239 s. ; Gaupp, 277 s. ; Jahn, *l. c.*, 342 s.

[4] Jahn, *l. c.* ; Sécretan, *l. c.*, p. 12.

bouleversaient de nouveau l'Italie et la Gaule. En effet si nous nous représentons la confusion qui régnait déjà sous Honorius († 423) et qui continua sous Valentinien III, en particulier les intrigues et les rivalités d'Ætius contre Félix, et surtout contre ses adversaires Boniface et Etienne, rivalités qui firent tomber l'Afrique au pouvoir des Vandales et qui éveillèrent au Sud de la Gaule, à Arles, la soif de conquête de Théodoric, tandis que dans l'Est, Attila se préparait à lancer les Huns à travers le Danube et le Rhin, si nous considérons qu'il y eut de nouvelles révoltes de Bagaudes dans la Gaule du Nord-Ouest (en 431-35) et qu'après la mort de Valentinien (435) il se produisit de nouveaux mouvements des Saxons, des Alamans et des Francs, nous ne nous étonnerons pas que les Burgondes, comme les Visigoths [1], aient profité de l'occasion pour tenter la fortune.

Ce qui paraît étrange, c'est que les Burgondes qui venaient d'être humiliés par Ætius aient subi, l'année suivante, de la part des Huns, une nouvelle défaite qui, cette fois-ci, faillit les anéantir complètement. Derichsweiler [2] présume, en s'appuyant sur Paul Diacre, que Gundicar aurait couru au secours des Burgondes transrhénans, attaqués de l'Est par Attila, et, qu'avec la majeure partie de son peuple il aurait trouvé la mort dans cette rencontre. Cette hypothèse nous paraît néanmoins aussi mal fondée qu'invraisemblable : Attila pouvait difficilement être en Gaule pendant ces années critiques (436 s.[3]), en outre il est plus que douteux que les Burgondes s'éten-

[1] DERICHSWEILER, *l. c.*, les suppose alliés avec les Burgondes.

[2] *L. c.*, p. 127 s. : « Der Kampf der Hunnen und Burgunden », que DAHN, *Könige*, XI, parait citer en l'approuvant.

[3] SÉCRETAN, p. 18 s. ; GAUPP, 278.

dissent à l'Est jusqu'à la frontière bohème [1], ainsi que le suppose Derichsweiler ; enfin le passage des *Gesta episc. Mett.* cité par cet auteur est historiquement sans valeur [2] du moins pour les événements de ces années-là.

De même l'idée, en elle-même possible [3], d'une attaque indépendante des Huns est inadmissible en présence des indications que nous fournissent Tiro Prosper [4] et surtout Idace [5]. C'est pourquoi nous nous associons à l'opinion émise déjà par Valesius (III. 136 s.) et devenue depuis lors l'opinion dominante [6], d'après laquelle Ætius, pressé par les Visigoths, se hâta de conclure la paix avec Gundicar pour exciter après coup — par méfiance envers ce roi trop entreprenant — soit ouvertement, soit en cachette, les auxiliaires huns contre les Burgondes et tâcher de les anéantir complètement.

Cette hypothèse est en effet conforme aux sources de même qu'aux fréquents rapports d'amitié d'Ætius avec

[1] Opinion représentée déjà par MÜLLENHOFF, *l. c.*, X, 149 s. ; DERICHSWEILER, *l. c.*

[2] Pour les détails voir JAHN, I, 365 ss., 376 s.

[3] Ce qui paraît résulter à première vue des passages en question chez CASSIODORE et surtout chez PROSPER D'AQUITAINE.

[4] A° XIII THEOD. : *Bellum contra Burgondionum gentem memorabile exarsit, quo universa paene gens cum rege per Aetium deleta.*

[5] A° XII VALENT. : *Burgundiones, qui rebellaverant, a* Romanis *duce Aetio debellantur*, avec A° XIII VALENT. : *Narbona obsidione liberatur Aetio duce et m. m.*

[6] TROJA, I, 3, 1055 ; DUBOS, Histoire crit. de l'établissement de la monarchie françoise dans les Gaules, II, 9, I, 456 s. ; BOCHAT, Mémoires critiques sur l'hist. anc. de la Suisse, II, 157 s. ; WIETERSHEIM, IV, 308 ; THIERRY, *l. c. ;* DERICHSWEILER, 12, au début, pour changer brusquement p. 127 ; BINDING, I, 3, 10 ; JAHN, I, 345 s., 356 s. ; DAHN, *Urgesch.*, IV, 105, *Könige*, XI, 14.

les Huns[1] ; elle s'explique enfin et surtout par le caractère intrigant et rusé de ce « dernier Romain[2] ».

2. Le départ pour la Savoie (443). Ses motifs.

La catastrophe de 437 renversa l'empire de Worms. Ce *bellum memorabile,* mentionné en même temps par quatre chroniqueurs — fait unique dans l'histoire des Burgondes et qui prouve l'étendue du désastre — fournit on le sait le fond historique de la fameuse épopée des Nibelungen. Cette guerre, en effet, « mémorable » — terme caractéristique — frappa évidemment déjà les gens de l'époque, pourtant assez habitués aux ravages effroyables des invasions barbares. N'engendra-t-elle pas déjà chez Prosper d'Aquitaine la légende de la destruction de toute la peuplade y compris la maison royale ? (v. p. 54 s.)

Cela est d'autant plus frappant que c'était seulement six ans plus tard, que nous apprenons la migration des Burgondes en Savoie.

C'est comme si le silence de la mort du champ de bataille s'était étendu sur la chronique romaine, qui triomphante d'abord, se tait ensuite subitement comme honteuse de la trahison d'Aetius, pour ne reprendre ses récits que lorsqu'elle peut constater — on dirait presque avec une certaine satisfaction — que Rome, pour atténuer en quelque sorte la dureté du coup qu'elle avait porté, avait fait émigrer les malheureux « restes »[3] du

[1] Jahn, p. 353 s. ; Sécretan, 47 s.

[2] Wietersheim, IV, 281 et 552 s. ; Jahn, 358 : Merobaudus Reliqq., edit. Niebuhr, II, 12. « *Hostium partem improvisus,* ut solet *neci dedit.* »

[3] *Sapaudia reliquiis Burgundionum... datur.*

peuple vers les plages riantes du Léman, pays moins dangereux[1] que les bords du Rhin.

Les causes de cette migration aussi subite que définitive, ainsi que les événements intermédiaires restent donc, une fois de plus, enveloppés d'une obscurité complète, et toute conjecture sur ce point serait gratuite.

On a supposé[2] que les Burgondes « dégoûtés du pays de leurs défaites émigrèrent vers le midi, sachant là-bas les Visigoths heureux et puissants ». Mais alors, pourquoi attendirent-ils six ans? Nous préférons l'opinon de Dahn[3] d'après laquelle ils seraient devenus à la longue incapables de se maintenir dans ces régions, dont les principales places comme Mayence et Worms furent précisément à cette époque l'objet de la convoitise des Francs ripuaires, des Chattes et des Alamans. Cette possibilité expliquerait du reste suffisamment pourquoi ils ne partirent que cinq ou six ans plus tard, après avoir essuyé les deux défaites que leur infligèrent successivement Aetius et les Huns : soit que, de guerre lasse, ils se soient adressés d'eux-mêmes à Rome pour obtenir ailleurs et à l'amiable un établissement plus sûr, soit que le gouvernement impérial — ce qui nous paraît moins probable — leur aie fait spontanément cette offre que les Burgondes s'empressèrent d'accepter.

Quoi qu'il en soit, la base juridique de leur migration en Savoie, repose sûrement, non sur le droit de conquête[4], ni même sur une simple occupation, mais sur un contrat.

La critique historique contemporaine est d'accord sur ce

[1] Voir p. suiv. et p. 45, 51 i. f. 72.
[2] Binding, *l. c.*, p. 8.
[3] *Urgesch.*, IV, p. 105.
[4] Voir sur l'ancienne littérature Binding, *l. c.*, p. 12, n. 35.

point : les sources du cinquième siècle distinguent en effet nettement l'*ingredi* et l'*occupare*, c'est-à-dire l'invasion ou la prise du sol d'autrui en ennemi, d'un *dare* ou *tradi*, c'est-à-dire la remise contractuelle par l'autorité compétente [1].

Mais le « *datur* » chez Tiro Prosper n'exclut pas nécessairement des luttes préalables, suivies d'un compromis, ainsi que le prouvent la pax facta cum Vandalis *data*..... Africæ portione (en 435), ou la « *datio* » de l'Aquitaine à Wallia le Visigoth (en 419). Cependant les Burgondes affaiblis par ces deux terribles défaites, exténués, harassés peut-être même davantage par les luttes continuelles avec leurs voisins barbares, n'étaient évidemment pas en état d'imposer à Rome leur volonté. C'est pour cela que l'opinion que les Burgondes se seraient « étendus [2] » ou seulement « retirés » de leur propre chef [3] vers le midi, ne nous paraît guère acceptable : la route jusqu'aux Alpes était longue et les ennemis — Romains ou Germains — qui pouvaient leur barrer le chemin, trop nombreux. Cependant les Francs et les Alamans les auraient sans doute vu partir avec plaisir.

Quant aux motifs qui ont déterminé les *Romains* à établir les Burgondes justement en Savoie, ils sont à vrai dire complètement inconnus. Pour résoudre ce problème, on a cru [4] pouvoir combiner les passages de Tiro Prosper et de Frédégaire [5] (ainsi que le fait encore récemment

[1] Binding, *l. c.*, p. 10 s. ; Jahn, p. 390 s.

[2] v. Bünau, *l. c.*, I, 541.

[3] Baudot, *Memoire sur les sépultures barbares de l'époque mérovingienne*, Paris, 1860.

[4] Wurstemberger, *l. c.*, I, 168 s., 199 s.

[5] *Chronic.*, II, 46. Et *cum ibidem* (au Rhin) *duos annos* (?) *resedissent, per legatos invitati sunt a Romanis vel Gallis, qui Lugdunensis provincia et Gallia comata et cisalpina commanebant, ut tributarii publice potuissent renuere, ibique... visi sunt consedisse.*

Dahn[1] et supposer que les sénateurs gallo-romains, écrasés par les charges publiques qui pesaient sur leurs domaines, auraient « invité » les Burgondes à s'installer chez eux à titre d'*hospites*, pour gagner ainsi, soit la main d'œuvre nécessaire à la campagne délaissée, soit des protecteurs contre d'autres barbares, et surtout contre les agents du fisc. Qu'enfin, les empereurs incapables d'empêcher le fait accompli auraient ratifié après coup cet arrangement, en accordant des titres et de hautes dignités aux princes burgondes.

Cette hypothèse, en elle-même possible et à prime abord séduisante, nous paraît cependant plus que douteuse et cela pour différentes raisons.

C'est d'abord le terme de « *datur* »[2] chez Tiro Prosper, qui exclut toute idée d'une « *invitatio* » chez Frédégaire, en tant qu'il signifie évidemment une cession de territoire faite par le gouvernement *légitime*, donc par l'empereur ou ses représentants autorisés : naturellement sous réserve d'une suzeraineté de Rome. Ceci paraît suffisamment confirmé par les fréquentes *dationes* ou *traditiones*[3] du sol gaulois à d'autres barbares, « dationes » qui précisément au V[me] siècle furent en quelque sorte à l'ordre du jour de la politique romaine.

[1] *Könige*, XI, p. 20.

[2] Voir aussi Jahn, *l. c.*, 394, n. 1.

[3] *Ad 419*. Prosp. d'Aquitaine : *Constantius pacem firmat cum Vallia data ei..... Aquitaniam.....*

Ad 435. Pax facta cum Vandalis data eis... per Trigetium Africae portione.

Ad 440. Deserta Valentinae urbis rura Alanis... partienda traduntur.

Ad 442. Alani, quibus terrae Galliae ulterioris cum incolis a patricio Aetio traditæ fuerunt.

Ad 443. Sapaudia reliquiis Burgundionum..... datur.

Ad 462. Idace : *Agripp... Narbonam tradit Theodorice.*

Mais personne ne voudra pourtant admettre que les Goths, les Vandales et les Alains, ces derniers même à deux reprises aient été, eux aussi, « invités » par les Gallo-Romains.

Et même supposant qu'une pareille invitation ait été adressée exceptionnellement aux Burgondes, n'eût-elle pas été de la part des Provinciaux un acte de haute trahison, punissable à cette époque comme au IVe siècle[1], un acte révolutionnaire qu'Aetius, au sommet de sa gloire après avoir pacifié la Gaule[2], aurait pu déjouer en écrasant les derniers « reliquiæ Burgondionum » ? D'autre part les Provinciaux de la Lugdunensis, pour sauvegarder leurs intérêts locaux, n'auraient-ils pas pu s'adresser bien plus facilement à des barbares plus proches voisins — tels que les Goths et surtout les Alains, établis autour de Valence — plutôt qu'aux Burgondes qui habitaient si loin et qu'ils ne devaient guère connaître ?

Au reste, nous avons peine à trouver dans les régions montagneuses et les vallées étroites de la Savoie, la place nécessaire pour ces « véritables regna », pour ces « vastes latifundia dans le pays plat (Flachland) »[3] qui auraient eu besoin de la protection burgonde, puisque la Sabaudia du Ve siècle ne comprenait pas les plaines de la Séquanaise et encore moins celle de la Lugdunensis, ainsi que Dahn (p. 19) paraît l'admettre (voir p. 60 s.).

Et enfin nous ne possédons aucun témoignage positif d'une pareille « invite » faite par les grands propriétaires de toute une région à une peuplade entière. Car, en ce

[1] Cod. Theod. V, 7, 11 ; DAHN, *l. c.*, 16.

[2] TIRO PROSPER, *ad* 440 : *Pacatis motibus Galliarum Aetius. . regreditur.*

[3] DAHN, *l. c.*, 16, 21.

qui concerne le récit de Frédégaire, Dahn reconnaît lui-même que cette source tardive (vers 666), — postérieure donc de plus de deux siècles à l'événement en question — n'est qu'une combinaison confuse de données (en partie erronées) de Jérôme, Orose et Socrate sur les événements de 373[1]. D'après Dahn cette source ne serait néanmoins « pas sans importance. »

Binding[2] et Jahn[3] ont déjà suffisamment démontré le caractère « compilatoire » et la « chronologie » vraiment « monstrueuse » du passage relatif soi-disant à l'établissement de 443. Nous nous contenterons donc de relever seulement le fait, que la Sabaudia de Tiro Prosper et la « Lugdunensis provincia », (sans parler de la Gallia comata et cisalpina) de Frédégaire sont non seulement des régions absolument distinctes, séparées par le Rhône et la Séquanaise (voir p. 60 s.), mais qu'elles furent aussi occupées par les Burgondes à des époques différentes. Et voudrait-on rapporter la Gallia comata[4] et la Gallia cisalpina à la Séquanaise et à la Savoie, le pays attribué par Tiro aux Burgondes aurait été, du moins au début, beaucoup trop vaste pour les débris de ce peuple, hypothèse d'ailleurs incompatible avec d'autres sources (voir p. 63 s.).

Par contre, il nous semble que Frédégaire, en compilant encore une quatrième source, ait eu en vue les indications de Marius pour l'an 457[5], relatives à l'occupation

[1] Plus précisément de 370 voir plus haut, p. 25.
[2] *L. c.*, 9 s.
[3] *L. c.*, 254 s., 393 s.
[4] Voir sur la Gallia comata, domata etc. Dahn, *l. c.*; Jahn, I, 438 ss.
[5] *Eo anno Burgundiones partem Galliae occupaverunt, terrasque cum Gallis senatoribus diviserunt.* Voir sur ce sujet Jahn, *l. c.*, I, 407 ss., avec *ibid.*, 254 ss.

de la Lugdunensis par les Burgondes établis jusqu'alors au delà du Rhône, contrée qu'ils partagèrent en effet à cette époque avec les sénateurs de cette province[1]. Il ne nous paraît donc guère possible de combiner Tiro Prosper avec Frédégaire, vu les divergences existantes tant au point de vue du temps qu'au sujet du territoire et du mode d'établissement.

Dahn en se basant sur la situation désespérée des Provinciaux, cite à l'appui de sa thèse un passage de Salvien[2] ainsi que l'affaire d'Arvandus[3].

Sans doute les conditions des Gallo-Romains du Vme siècle étaient désastreuses et le système fiscal du bas empire détestable[4]. Néanmoins Salvien, ainsi que le cas d'Arvandus ne suffisent pas pour compléter le passage de Frédégaire.

D'abord Salvien qui nous donne un tableau si vivant, bien que visiblement tendancieux et exagéré des mœurs dépravées romaines, en opposition avec celles des barbares[5], n'aurait-il pas saisi avec empressement l'occasion (p. ex. dans IV 98) de relever un fait aussi extraordinaire que celui d'une invitation collective ? Et d'autre part, vu sa thèse, l'oppression des faibles par les forts, n'étaient-ce pas surtout[6] les « *pauperes* », les « *minores* », les « *viduae* »

[1] Brunner, *R. G.*, I, 63.
[2] De gubernatione Dei, Edit. C. Halm, V, 28 : *ad hostes fugiunt ut vim exactionis evadant.*
[3] Voir page suiv.
[4] v. Wietersheim, I, 65 s. ; Jahn, I, *l. c.*
[5] Voir par ex. *l. c.* 3, 2. 4, 65. 5, 15. 6, 35. 7, 24. 7, 107.
[6] Il est vrai que même d'après Salvien (V, 21) un certain nombre de ces « pauvres » était de naissance illustre (*non obscuris natalibus editi et liberaliter instituti...*), mais ce n'étaient sûrement pas ces quelques malheureux déclassés qui auraient pu faire appeler les Burgondes.

qui « *pressi ad Gothos.... migrant* » (V. 20), qui tantôt « *agellos ac tabernacula sua deserant* » (ibid. 28) tantôt « *se ad tuendum... majoribus tradunt* » pour être exploités et dépouillés par ces derniers ? (ibid. 39, 40, 43). Or, les « majores » n'étaient-ils pas surtout ces « *domus senatoriæ* » qui revêtaient de hautes fonctions dans l'administration municipale[1], donc en partie les mêmes que Salvien qualifie de « *quot curiales tot tyrannos* » ? (ibid. 31) N'étaient-ce pas eux, les « *divites* », les « *potentes* », les « *pauci* », qui « *immunes a debito decernunt quod solvant pauperes* » (ibid. 30-31). Bref, nous ne voyons pas — du moins chez Salvien — que ce soient les grands propriétaires qui pour cause de « *détresse économique* » eussent pu faire venir les Burgondes.

Et quant à l'exemple d'Arvandus, il ne nous paraît guère plus propre à expliquer Frédégaire : n'était-ce pas là le fait — d'ailleurs isolé bien que typique pour la décadence de l'empire agonisant — d'un fonctionnaire intrigant et ambitieux[2] qui, mécontent de la nomination de l'empereur par Byzance, ou pour se soustraire à la justice[3], proposait aux Burgondes (établis déjà dans le pays depuis un quart de siècle) et au roi visigoth Euric le partage de la Gaule ?

Non, l'installation des Burgondes en Savoie était évidemment l'œuvre du seul gouvernement de Rome, qui d'ailleurs avait pour cela plus d'une raison plausible.

[1] Brunner, *R. G.*, I, 340.

[2] Sidoine, Ep. I, 7. *Haec ad regem Gothorum charta videbatur emitti, pacem cum graeco Imperatore dissuadens, Britannos super Ligerim sitos impugnare oportere demonstrans, cum Burgundionibus jure gentium Gallias dividi deberet confirmans.*

[3] Voir aussi Jahn, I, 479 s. ; Binding, 68 s.

En effet, l'établissement des Germains sur le sol gaulois en les dispersant par-ci, par-là, tout en les fixant dans le pays, était précisément au Vme siècle le dernier moyen qui s'offrait à la Rome chancelante pour se débarrasser au moins temporairement des barbares. Les « débris » des Burgondes, il est vrai n'étaient pour le moment guère à craindre ; cependant une fois remis de leurs défaites — et peut-être recommençaient-ils déjà à reprendre leurs forces — ils pouvaient devenir par la suite un sujet de nouveaux périls pour Rome, surtout s'ils restaient dans ces parages du Nord, d'où ils auraient pu — réunis aux autres tribus de ces régions — inonder de nouveau la Gaule comme au début du siècle, pour ne plus la lâcher cette fois !

D'autre part, une fois établis dans le Sud-Est de la Gaule au pied des Alpes, les Burgondes pouvaient être plus facilement surveillés depuis Arles, centre du gouvernement provincial[1], et étaient mieux en état de rendre des services plus appréciables qu'aux bords trop éloignés du Rhin, en gardant l'accès des cols des Alpes graies et pennines, les portes de l'Italie contre d'autres barbares, soit les Visigoths, qu'on ne venait qu'à grand'peine de maîtriser, soit les Huns, toujours redoutables, soit peut-être même les Alamans, si ils s'avisaient de se répandre vers le Sud.

Ce n'était au fond que le moyen habituel de la stratégie romaine de tenir en échec les barbares par les barbares. Et enfin, le gouvernement impérial se souvenant des rapports en somme plutôt amicaux, qu'il avait eus avec les Burgondes, rapports qui ne furent troublés brusquement qu'en 437, et voulant peut-être racheter en quel-

[1] JAHN, *l. c.*, I, 394 s.

que sorte la « trahison » d'Aetius, ne pouvait que les gagner davantage à sa cause en leur procurant un établissement stable en Savoie, loin de leurs anciens ennemis.

C'était donc très probablement des raisons d'ordre politico-militaires, qui engageaient Rome à cette démarche. En effet, l'histoire postérieure des Burgondes en Savoie, les bonnes relations de leurs rois avec Rome, qui se conformèrent plus qu'aucune autre tribu germanique — à part les Ostrogoths — à l'*imperium* romain, ainsi que le mode de leur installation dans le pays, qui se fit, comme on le sait, d'après les règles de la *hospitalitas* militaire, paraît confirmer cette thèse.

3. **Extinction ou continuation de la dynastie ?**

Un autre problème, intéressant non seulement pour l'histoire de la dynastie burgonde, mais aussi en ce qui concerne la continuation [1] du royaume burgonde en Savoie, c'est la question toujours pendante, malgré les exposés détaillés de Jahn et Derichsweiler, des destinées de la famille royale. Car la théorie de Binding qu' « un Etat reste attaché au sol sur lequel il a crû » n'est pas absolue, elle n'est surtout pas applicable [2] à ces royaumes

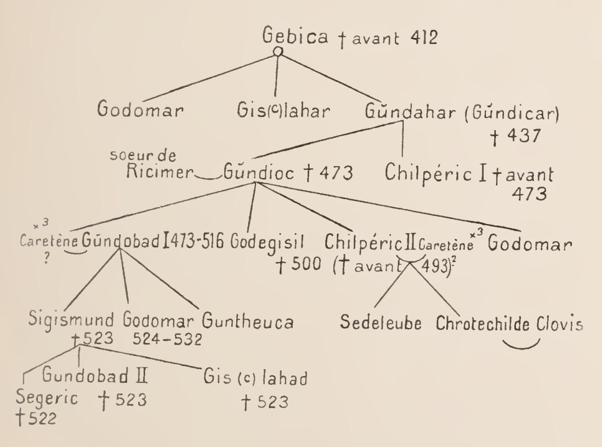
[1] Voir note suiv.

[2] Il est vrai que « le sort de la famille royale n'est souvent pas l'élément décisif pour l'historien du droit », comme le démontre BRUNNER (*R. G.*) pour l'empire *franc*. Mais la situation n'est pas la même dans notre cas. Les conditions d'existence pour les Burgondes étaient les mêmes à Worms qu'en Savoie : c'était le fœdus avec Rome ; nous trouvons là comme ici la même unité nationale, un « peuple uni sous le gouvernement d'une vieille royauté nationale » (HALBAN, *l. c.*), certes — du moins au début — le même système juridique et économique ; ce qui avait changé, ce n'était que le sol, qui favorisait, il est vrai, en Savoie une romanisation plus prompte. Voir cependant p. 72 s.

mouvants fondés par les peuplades germaines sur le sol romain.

Parmi les auteurs modernes, ce sont surtout Binding et Dahn — ce dernier sans argumentation détaillée — qui contestent que Gundioc soit descendu de Gundicar, dernier roi de Worms.

Eliminons *a priori* la notice — d'ailleurs tendancieuse et sans doute erronée — de Grégoire[1] sur l'origine soi-disant gothique de Gundioc, dont la parenté avec Athanaric n'est pas démontrable et reste très douteuse[2]. On sait par contre que Gundioc était, par son mariage avec la Sœur de Ricimer, indirectement allié avec Wallia. Même en supposant la parenté de ce dernier avec Athanaric — et



[1] II, 28 : « *fuit autem et Gundeuchus rex Burgundionum ex genere Athanarici regis persecutoris*..... »

[2] Voir aussi DAHN, *Urgesch.*, IV, 106.

[3] Voir sur Caratène : Jahn II 36 contra Binding 117 s.

elle n'est pas démontrée non plus, — on ne pourrait guère admettre qu'une affinité du côté des femmes. Et encore cette « descendance » gothique ne s'appliquerait pas à Gundioc, mais seulement à son fils, Gondebaud[1]. Il est encore à remarquer que le passage de Grégoire ne prouve pas nécessairement que la descendance *ex genere Athanarici* (360 à 381), si elle existait, n'ait pas commencé déjà avant Gundioc († 472).

Quoi qu'il en soit, l'origine commune des Goths et des Burgondes (voir p. 10, n. 4 et 12, n. 1), la parenté de leurs langues, l'arianisme des deux peuples, surtout l'alliance par mariage de Gundioc avec Ricimer, enfin ses rapports d'amitié et de bon voisinage dans les parages du Rhône avec les Goths ariens (Théodoric) ont évidemment induit Grégoire en erreur.

Binding s'en rapporte à « deux sources absolument dignes de foi », dont « l'une annonce l'extinction de l'ancienne dynastie et l'autre l'avènement au trône d'une nouvelle race ». Par conséquent « l'histoire » n'aurait d'après lui « plus de choix ». La première de ces sources, la chronique de Prosper d'Aquitaine, est la seule qui nous apprenne la destruction complète du peuple burgonde et de sa maison royale, ce que remarque déjà Derichsweiler, tandis que tous les autres chroniqueurs contemporains, ainsi Cassiodore[2], Tiro Prosper[3] et Idace[4]

[1] De même Binding, 38, n. 155, qui cependant s'appuie ailleurs, p. 286, sur Grégoire, *l. c.*

[2] *Gundicarium... Aetius bello subegit... quem non multo post Hunni peremerunt.*

[3] *Bellum contra Burgondionum gentem memorabile... exarsit, quo universa paene gens cum rege per Aetium deleta.*

[4] *B. qui rebellaverant, a Romanis duce Aetio debellantur*, avec l'addition... *Burgundionum caesa viginti millia.*

— pour ne pas en mentionner de plus récents tels que l'*Historia misc.*, — ne parlent que de la mort du roi et de la plupart de ses fidèles. De plus, si les *reliquiae Burgundionum* et l'histoire ultérieure des Burgondes prouvent de façon péremptoire que le peuple ne fut nullement anéanti, doit-on alors ajouter plus de « foi » à la nouvelle de la « destruction de la famille royale tout entière ? » Prosper d'Aquitaine nous présente évidemment une de ces exagérations qui furent la caractéristique des chroniqueurs du bas empire et du début du moyen âge. Un Mamertin ne se serait guère permis davantage.

Et en admettant [1], — ce qui n'est pas prouvé, mais expliquerait [2] à la rigueur le récit de Prosper, — qu'avec le roi tombèrent ses frères Godomar et Gislahar, comme dans les Nibelungen Gernot et Giselher, soit que tous les compagnons d'armes de la Sippe moururent avec Gunther, il ne s'ensuit pas que toute la « *stirps* » royale fût nécessairement éteinte. Nous y reviendrons tout à l'heure.

La deuxième source de Binding est la vie de saint Sigismond, quoique les connaissances historiques de l'auteur anonyme de cette compilation, d'ailleurs de date plutôt récente, soient, de l'avis de Binding lui-même, « très pauvres et pleines de lacunes ». Après cela, serons-nous obligés d'ajouter foi à un auteur qui, surtout dans l'ensemble du passage en question [3] dénote, en effet, « des

[1] JAHN, *l. c.*, 360.

[2] Les explications fournies par DERICHSWEILER, p. 36 et 130, à propos du recit de PROSPER D'AQUIT, sont en effet denuées de tout fondement : voir BINDING, *l. c.*, p. 39, n. 158.

[3] *Qui [Burgundiones] tempore Valentiniani imperatoris egressi de ipsis burgis gallias petierunt, et more barbarico terras imperialibus dicionibus subjugatas (?) invaserunt*, regeque ex suo genere levato nomine Gundvico *Romanis quos ab ipsorum conspectibus fuga non celavit paucis relictis suis dictionibus subjugatis.*

conceptions erronées d'un auteur de mentalité romaine » ? Peut-on accepter alors ce récit comme étant « tout à fait digne de crédit » ?

Supposons néanmoins que l'auteur ait eu une connaissance « exacte en apparence de certains faits touchant la famille royale ». Sans vouloir déclarer avec Jahn que l'interprétation de Binding « va à l'encontre de toute exégèse sérieuse », nous ne pouvons cependant suivre d'une manière absolue la théorie de Binding basée sur le passage : « *ex suo genere... levatus* ». Un interprète impartial de ces mots comprendra ce que voici : « Gundioc choisi comme membre de sa famille fut nommé roi par les Burgondes. »

La question essentielle est celle-ci : le *Genus* était-il la famille de Gundicar, tombé en 437 ? En d'autres termes l'*elevatio* était-elle une *elevatio* en vertu d'un droit de succession ? Or, le fait que Gundioc était un roi *héréditaire* nous semble suffisamment prouvé par la co-royauté de son frère Chilpéric. Ou bien le « nouveau » roi aurait-il nommé après coup son frère comme co-régent, volontairement ou par contrainte ? Ce n'est pas prouvé, et on ne peut guère l'admettre a priori. Chez les Germains en effet, le partage de la royauté, étant considéré comme la répartition d'un bien de famille — sans exclure pour cela l'*electio* ni l'*elevatio,* — reposait sur des titres résultant du droit de famille et de succession.

On voit que la Vie de saint Sigismond, elle aussi, ne nous offre pas de preuve certaine de la destruction de la famille royale ; au contraire, elle semble plutôt parler en faveur de sa continuation en Savoie.

Cette possibilité résulte encore d'autres raisons. Ainsi, on a déjà relevé le fait que les noms des trois prétendus

derniers rejetons de la dynastie rhénane, Godomar, Gislahar et Gundicar, se retrouvent plus tard en Savoie, soit en entier, soit dans le préfixe type : Gund [1], phénomène, qui repose évidemment sur des raisons de parenté plutôt que sur des motifs de linguistique d'ordre général.

Enfin, la continuation de l'ancienne dynastie semble surtout confirmée tant par le texte même que par le contenu du titre 3 de la *l. Burg.* [2].

Les *regiae memoriae auctores,* parmi lesquels, on le sait, le législateur compte aussi Gundicar, sont à notre avis non seulement ses « prédécesseurs au pouvoir [3] », mais plutôt ses ancètres royaux [4], correspondant aux « parentes » de la *praef. I. l. Burg.* ou aux *proavi generis mei* de Sigismond, dans la lettre 83 d'Avite.

[1] Le radical « Gund » de Gundicar apparaît en effet encore dans « Gundioc », chez son fils « Gundobad » et la fille de ce dernier « Guntheuca », ainsi que chez le neveu de celle-ci, Gundobad II, fils de Sigismund, donc dans *cinq* generations *successives*, fait sur lequel on n'a pas assez insisté. De même nous rencontrons les préfixes « *Gisla* » et « *Godo* » à la fois dans « Godegisel », fils de Gundioc, et Gisla seul dans « Gisclahad », petit fils de Gondebaud. Enfin le nom de « *Godomar* » revient chez un fils et chez un petit fils de Gundioc. Car cette variante (Godomar) parait decidément mériter la préférence aux variantes Gundomar ou Gondomar ; cf. MARIUS, *a.* 524 *(Godemarus), a.* 534 *(Godomarus)*; GRÉGOIRE DE TOURS, *H. Fr.*, II, 28, III, *Prolog.*, 6, 11, *Gest. Fr.*, c. 11, 20, 21 (*Godomarus*); Frédégaire, *H. Fr.*, op. 17, 34, 35 (*Godemaris*), c. 37 (*Godemarus*); voir aussi ADO, *a.* 425 s., *a.* 492 (*Gothmarus*), *Passio S. Sigism. Bern.*, c. 4 (*Godemarus*). Et supposons même qu'il faille lire avec WACKERNAGEL (p. 335, 390, 391) dans *l. Burg.*, Titre III, *Gundomarem* ou *Gondomarem*, de même qu'on lit *Gudomarus* sur l'épitaphe d'Evian, le *Godegiselus* de GRÉGOIRE DE TOURS, II, 28, ne devient-il pas chez Fredegaire *Gunthegiselus* ?

[2] *Si quos apud regiae memoriae auctores nostros, id est Gebeccam, Gondomarem Gislaharium Gundaharium patrem quoque nostrum et patruos (patruum) liberos liberasve fuisse constiterit, in eadem libertate permaneant. Quicumque sub eisdem fuerunt obnoxii servituti in nostro dominio perseverent.*

[3] Ainsi BINDING, p. 39, et DAHN, *Könige*, XI, 240.

[4] BRUNNER, *R. G.*, 502.

La solution sûre du problème dépend de ceci : Qui doit-on considérer comme père («... *patrem* ») du législateur ? ou, en d'autres termes, qui est le législateur ?

D'après l'opinion dominante, ce serait Gondebaud. Toutefois le texte s'y oppose ; du moins si, comme entre autres Dahn [1], on lit : *patrem quoque et patruos* (variante qui se trouve en effet dans trois [2] manuscrits contre deux [3]). Car on sait que Gondebaud n'avait qu'*un* oncle, Chilpéric, tandis que Gundioc en avait deux : Godomar et Gislahar [4].

Et en supposant que la variante *patrem quoque et patruum* fût la bonne version, laquelle admettrait il est vrai Gondebaud comme législateur, il serait cependant surprenant que ce dernier eût parlé de son bisaïeul, de son aïeul et de ses deux grands-oncles, sans mentionner le nom de son père, ni celui de son oncle.

Enfin, vu son contenu, cette disposition ne peut guère avoir eu Gondebaud comme auteur. Car elle vise les gens qui, sous Gebica († avant 411), étaient libres ou esclaves ; elle concerne donc des personnes qui, ayant vécu déjà sous Gebica, vivaient encore au temps du législateur, tandis que les plus anciennes constitutions de Gondebaud datent seulement de peu avant 501, selon Brunner au plus tôt vers la fin du dernier quart du siècle.

Nous croyons donc pouvoir nous rattacher à l'opinion déjà émise par Grimm (*l. c.*, 704) et Derichsweiler

[1] Müllenhof, *l. c.* ; Derichsweiler, *l. c.*

[2] 1° Le Codex monasterii S. Pauli in Corinthia (« Kruftianus »), sæculo IX. 2° Le Codex Parisiensis, 4418, sæculo X. 3° Le Codex Parisiensis, 4638, sæculo X.

[3] Patruus : Codex Vaticanus, 1128, sæc. X. Patrum : Codex Parisiensis, 4759, sæculo IX.

[4] Voir le tableau généalogique p. 53.

(*l. c.*, 134), d'après laquelle les mots *patrem quoque et patruos* doivent être considérés comme une apposition à « Gundaharium » et ne désignent pas des personnages postérieurs de manière à compléter la généalogie des rois burgondes.

D'après cela Gundioc apparaîtrait comme auteur du titre 3 de la l. Burg. et serait fils de Gundahar.

Le seul petit mot de « quoque », il est vrai, paraît s'y opposer, ce qui, à notre connaissance[1], n'a jamais été relevé. Intercalé peut-être déjà par un ancien copiste, qui, lui aussi, aurait pris le patrem comme suite de la généalogie, ce petit mot doit-il l'emporter sur l'*ensemble* des motifs, qui militent en faveur de la continuation de la race de Gundahar en Savoie ? Du reste, même s'il nous fallait admettre le « patrem » comme suite des rois burgondes, en d'autres termes : Gondebaud comme l'auteur dudit article, cela ne prouverait pas le contraire de la thèse émise ci-dessus, tandis que si « patrem » pouvait être rattaché au Gundaharem précédent, la preuve serait fournie.

Une solution sûre n'est donc guère possible, bien que notre hypothèse ne soit pas inconciliable avec les faits historiques et les dates. D'abord on n'a prouvé l'existence d'aucun roi burgonde entre Gundahar et Gundioc et le frère de celui-ci, Chilpéric. D'autre part, admettons que ces derniers, morts au plus tard en 473 et mentionnés comme rois des Burgondes en 456, fussent alors (en 456) âgés d'une trentaine d'années ; ils seraient donc nés aux environs de 426. Ils auraient donc été des enfants de 10

[1] Nous n'avons pas pu nous procurer les travaux de Waitz (*Forschungen*) et de Bluhme (*Jahrbuch I*).

à 11 ans lorsque Gundicar tomba, avec ses frères, en 436 ou 437, en combattant contre les Huns. Leur jeunesse expliquerait donc suffisamment non seulement leur absence de la bataille et leur survivance (voir p. 55), mais encore le passage de la Vie de saint Sigismond, d'après lequel le jeune Gundioc fut, étant encore *mineur,* « élevé » solennellement au trône selon la coutume germanique, peu après les événements de 437.

4. L'étendue de la Savoie au Ve siècle.

L'ancien problème relatif à la situation et surtout à l'étendue de la Savoie lors de l'établissement des Burgondes n'est pas encore résolu, malgré Halban [1], car si jamais le proverbe *quot capita tot sensus* a pu s'appliquer, c'est bien ici.

La source la plus ancienne qui mentionne la Savoie est, comme on sait, la description du cours du Rhône chez Ammien Marcellin [2]. Le passage concernant la sortie du fleuve du lac dit : ..... *unde sine jactura rerum per Sabaudiam fertur et Sequanos, longeque progressus Viennensem latere sinistro perstringit, dextro Lugdunensem.*

Les mots *per Sabaudiam fertur et Sequanos,* à sup-

[1] *L. c.*, p. 239, qui croit « l'étendue de la Sabaudia établie par les recherches de Jahn, Binding et Lognon ». Or, tandis que Lognon restreint la Savoie à peu près au *pagus Genavensium,* Binding, p. 7, veut attribuer « aux émigrants *dès le début* tout le territoire entre les lacs de Neuchâtel et de Genève, y compris tout le pays qui entoure ce dernier ». Enfin Jahn, p. 384, va à notre avis encore trop loin s'il veut étendre la *Sabaudia* « loin au-delà de l'Isère jusqu'aux parages d'Embrun ». Voir plus loin p. 65 s. Quant à la littérature plus ancienne, non moins variée, voir Jahn, *l. c.*, 381 s.

[2] XV, 11, 17.

poser qu'ils soient authentiques [1], ne laissent guère de doute : le Rhône séparait la Savoie, située sur la rive gauche, de la Séquanie, qui occupait la rive droite. Il est vrai que Binding (*l. c.,* p. 4) et Morel [2], ce dernier sans donner des preuves, interprètent ainsi ce passage : « le Rhône arrosait sur ses deux rives d'abord la *Sabaudia,* puis, plus loin, le territoire des Séquanais ; en d'autres termes ces auteurs placent la Savoie aussi sur la rive droite du fleuve.

Cette opinion nous paraît bien contestable, et cela pour des raisons de langue et de fait.

D'abord le fait qu'Ammien Marcellin oppose dans la seconde moitié de la phrase la *Viennensis* sur la rive gauche à la *Lugdunensis* sur la rive droite du fleuve semble indiquer une situation correspondante de la Savoie par rapport aux Séquanais. Ni le texte, ni la teneur du dit passage ne sont contraires à cette conclusion par analogie. L'argument de Binding, que l'opinion contraire, qu'il paraît pressentir, confond *per* avec *inter,* n'est guère probante, puisque même le langage moderne ne distingue pas toujours nettement, en parlant de fleuves limitrophes, un « par » (durch) d'un « entre » (zwischen).

Sans cependant accorder trop d'importance à ces raisonnements, soit dans le sens affirmatif soit dans le sens négatif, suivons d'abord l'argumentation ultérieure de Binding pour nous frayer d'autant plus sûrement notre propre chemin.

[1] Le texte « *per pensa paudium* » des manuscrits ne fut corrigé que par H. VALESIUS en « *per Sapaudiam* ». MOMMSEN, *Eph. Epigraph.*, V, 517, lit « *praeter Sapaudiam* », variante qui correspondrait à l'opinion emise dans le texte.

[2] *D. M. G.*, XX, 3, p. 566 (Genève et la Colonie de Vienne).

La Savoie, il est vrai, est une « notion géographique », indépendante de l'organisation territoriale politique de la Gaule (Binding, *l. c.*), de sorte qu'elle aurait aussi pu empiéter sur la Séquanaise. Mais Ammien Marcellin oppose manifestement la Savoie *comme telle* aux Séquanais, de même que la *Viennensis* à la *Lugdunensis,* fait sur lequel on n'a pas encore assez insisté. Il nous faudra donc distinguer nettement entre la Savoie comme territoire et le pays de Séquanais. Binding paraît en somme avoir eu cette même impression lorsqu'il dit : « puisque les Séquanais s'étendaient aussi sur la rive droite du Rhône et que d'autre part le Jura ne se rapproche du fleuve que quelque peu au-dessous de Genève, nous devons et pouvons prendre la frontière orientale des Séquanais sur la rive droite du Rhône comme frontière occidentale de la *Sabaudia*. Les mots *per Sabaudiam fertur et Sequanos* visent donc sans doute la contrée qui s'étend de Genève jusqu'à peu près au Fort de l'Ecluse, et cette contrée aurait formé la partie septentrionale de la Savoie, baignée par le Rhône. »

Mais Binding oublie d'abord que ce pays qui s'étend « de Genève jusqu'au Fort de l'Ecluse à peu près » était précisément un territoire séquanais, puisque déjà au temps d'Ammien Marcellin toute la contrée située entre le Jura, le Rhône et le lac, jusqu'à l'Aubonne, appartenait à titre de *civitas Equestrium* à la *provincia maxima Sequanorum* [1]. Ou bien, Binding voudrait-il — unique-

[1] Voir la carte p. 64. Ainsi que d'après la *notitia prov. et civit. Galliarum,* élaborée entre 390-413, source un peu postérieure à AMMIEN MARCELLIN, il est vrai ; cependant la *Provincia Max. Sequanorum* existait sinon depuis la fin du IIIme siècle, du moins au IVme siècle ; voir aussi GISI, *Quellenbuch z. schw. Gesch.,* p. 359 s.

ment pour gagner de la place pour une Savoie sur la rive droite — confiner les Séquanais d'Ammien Marcellin dans leur ancien territoire du temps de César, situé à l'ouest du Jura ? Cette interprétation, admissible à la rigueur, est évidemment contestable pour un texte du IVe siècle.

En outre, si (comme d'après Binding) la frontière des Séquani ne commençait que depuis le Jura (Fort de l'Ecluse), ce parcours restreint n'aurait guère engagé le chroniqueur à mentionner spécialement les Séquanais comme riverains, et cela d'autant moins qu'ils ne s'étendaient nullement, comme Binding le prétend, « du Jura jusqu'à la Saône [1] », mais qu'ils ne dépassaient guère le pays au delà de Seyssel [2]. En revanche le parcours plus long de Genève-Ecluse-Seyssel correspondrait mieux aux termes *longeque progressus,* applicables aux Séquanais aussi.

D'ailleurs, si la thèse de Binding était la bonne, les Séquanais auraient dû franchir depuis le Jura la rive gauche du fleuve, ce qui est inadmissible au point de vue historique et géographique [3]. Enfin, puisque d'après

[1] Voir note suiv.

[2] Car le pays sur la rive droite du Rhône situé au-dessous de *Condate* (Seyssel) jusqu'au coude du fleuve appartenait déjà à l'époque de César aux Allobroges transrhodaniens, par consequent à la *Provincia* ou à la *Viennensis* de l'époque suivante (pour former plus tard, au Nord, le decanat genevois de Ceysérieux, au Sud la partie septentrionale de l'évêché de Belley), tandis que vers l'Ouest — toujours sur la rive droite — se joignit jusqu'à la Saône le grand territoire des anciens *Ambarres,* comme partie orientale de la *Lugdunensis,* pays distincte de celui des Séquanais. Voir aussi Galiffe, *M. D. R.*, II, 2. ser., p. 236 s., ainsi que les cartes chez Lognon, *Atlas.* pl. 1 et 2, texte 3, 46 ; Desjardin, *Géographie de la Gaule*, pl. XX, p. 489 ; Spruner, *Atlas ;* Jahn, *l. c. ;* Morel (carte, *l. c.*).

[3] Puisque la rive gauche du Rhône forma, de Genève à peu près jusqu'a la hauteur du lac du Bourget (au-dessous de *Condate,* voir n. 2,

Grégoire de Tours [1] les Burgondes étaient vers 450 établis *trans Rhodanum, qui adjacet civitati Lugdunensi,* donc sur la rive gauche du fleuve, alors que ce même auteur juge nécessaire de dire pour l'époque postérieure de Gondebaud : *tunc regnum circa Rhodanum et Ararim retinebant,* nous croyons devoir placer la Savoie, comme colonie primitive des Burgondes, sur la rive gauche du fleuve.

A l'appui de sa thèse, Binding s'en rapporte au *praefectus classis barcariorum Ebroduni Sabaudiae,* mentionné dans la *Notitia dignitatum* [2], et prend, ainsi que Böcking et d'autres [3], *Ebrodunum* pour Yverdon, de sorte qu'il serait établi « que la Sabaudia d'alors... s'étendait jusqu'au lac de Neuchâtel ». Cela ne nous paraît pas moins discutable d'après ce qui précède et, en outre, pour les motifs suivants.

D'après les plus anciens manuscrits de la Notice des Gaules, le *castrum Ebrodunense* ainsi que les versants du Jura vers le petit lac jusqu'au Fort de l'Ecluse faisaient partie de la *Maxima Sequanorum* [4], territoire qu'Ammien Marcellin distingue nettement de la Savoie, comme nous venons de le voir.

sans interruption, la frontière septentrionale des Allobroges, de meme plus tard, de la *colonia Viennensis,* ainsi que de la *civitas Genavensium,* dont le territoire s'étendit dans ces parages — entre *Condate* (Seyssel) et *Etanna* (Jenne) — sur la rive droite du fleuve, *donc au depens des Sequanais* (voir note précédente), tandis que plus loin, sur la rive gauche, il touchait à celui de la *civitas Viennensium.*

[1] *Hist. Fr.*, II, 9 ; Jahn, I, p. 386, n. 5 ; Gelpke, *Kirchengeschichte der Schweiz*, p. 34 s.

[2] II, 118 ; Böcking, c. XL.

[3] Derichsweiler, p. 37 ; Lognon, *l. c.*, p. 69 ; voir sur l'ancienne littérature Jahn, I, 385, 1.

[4] Rietschel, *Die civitas,* p. 23.



Maxima
Desertum
Sequanorum
Pagus
Aventic.
Castrum
Ebrodunense
Lousanna
Jūrense
Colonia
Equestrium
Nantuates
Genava
Dranse
Civitas
Sequani
Fort del'Ecluse
(Ambarres)
Lugdunensis
Civitas.
Condate
(Seyssel)
Genavensium.
Arve R.
ALPES GRAIAE-POENINAE
Bonnant R.
Arly R.
Bellicium
Rhodanus
Lugdunum
Vesaroncia
(Veseronce)
Etanna
(Jenne)
Aquae
Aix
Ceutrones
Viennensis
Civitas
Gratıonapo=
Litana.
Isara R.
Darantasia
Vienna
Civitas.
Rhodanus
Maurienna
Cularo
(Grenoble)
ALPES COTTIAE
Valentina
(Valence)
Civitas
O(Die)
Deensium.
Civitas
O(Gap)
Civitas
Ebrodunum
(Embrun)
Vappincensis.
Ebrodunensis.
Tri=
cast.
Civ.
Araus.
Civ.
Vasensis
(Vaison)
Druentia (Durance)
Limites des Civitates.
Limites de la Sabaudia.
Limites approximatives de la Sabaudia.

En outre, d'après la *Vita patrum*[1], il paraît que cette région du Jura *quae inter Burgundiam Alemanniamque sita Aventicae adjacent civitati,* dont faisait partie le dit *castrum Ebrodunense,* était encore à cette époque une possession alamanique : du moins l'auteur la distingue de la *Burgundia,* comme étant sans doute le territoire habité par les Burgondes[2]. Enfin les Burgondes étant établis à l'origine, d'après Grégoire de Tours, *trans Rhodanum... qui adjacet civitati* Lugdunensi, donc à savoir dans le Hinterland de Genève et de la *Viennensis* jusqu'aux parages de Grenoble (voir p. 69 s.), leur nombre sans doute assez restreint au début (*reliquiae Burgundionum*[3]) n'eût guère suffi à peupler toute cette contrée, de Grenoble au lac de Neuchâtel. D'ailleurs les sources postérieures du IXe[4] et du Xe siècle sans exception placent la « *Saboia* » au sud du Rhône et du lac.

Pour des motifs semblables nous ne croyons pas non plus pouvoir identifier Embrun sur la Durance, dans les Alpes maritimes, avec l'*Ebrodunum Sabaudiae,* ainsi que le suppose encore Jahn, *l. c.* Cette localité située sur le cours supérieur de la Durance, qui n'est pas même navigable[5] partout, n'eût guère été propice à l'établissement d'une station militaire maritime (ou d'un *praefectus*

[1] I, 5.

[2] LOGNON, *l. c.* : mais cet auteur, tenant lui aussi *Ebrodunum* pour Yverdon, ne peut attribuer qu'une partie — à peine la moitie — de la Savoie aux Burgondes, alors que le recit de Tiro Prosper parle de la *Sabaudia* tout court. Et s'il ne s'agissait que d'une cession partielle de ce pays aux Burgondes, le chroniqueur l'aurait pour le moins indique, nous semble-t-il, par ex. par un « *partem Sabaudiæ* » ou « *portionem S.* » ainsi que le font d'autres auteurs de l'époque.

[3] Evalue même par BINDING, p. 4 n. 3, à 30,000, par DAHN, *Könige*, XI, 56, a 20,000, par HEUSLER, *l. c.*, à 12,000 guerriers.

[4] BOUQUET, V, 772 ; Pertz Mon. Germ. L., I, 140 (*divisio imperii*).

[5] LIVIUS, XX, 32 ; BÖCKING, II, 1014 s. ; BINDING, I, 5.

classis barcariorum). Remarquons en outre que quelques années avant l'arrivée des Burgondes, en 440, Ætius avait aussi établi les Alains au Nord-Ouest d'Embrun, dans les plaines du territoire municipal de Valence [1] (*deserta rura Valentinae urbis*).

Enfin, de même qu'Yverdon, Embrun se trouvait encore au milieu du Ve siècle évidemment en dehors de la sphère primitive d'établissement des Burgondes ; ni l'un ni l'autre de ces endroits ne sont d'ailleurs mentionnés dans les sources postérieures comme appartenant à la *Savoie*.

Si, d'après ces données — pour des raisons d'ordre historique et géographique, — nous ne croyons pas pouvoir placer Yverdon et Embrun en Savoie, si d'autre part notre interprétation du passage d'Ammien Marcellin est confirmée en particulier par Grégoire, il faudra en tout cas chercher la dite région, ainsi que l'*Ebrodunum Sabaudiae*, sur la rive gauche [2] et nous associer à Gisi [3], d'après lequel l'ancien *pagus Savogninus* du moyen âge, situé également sur la rive gauche [4] du Rhône, autour de

[1] Les Alains ont occupé en tout cas ces territoires jusqu'en 453, sinon jusqu'en 463 (JAHN, II, 197), donc encore 10 à 20 ans après l'établissement des Burgondes, soit qu'ils aient été vaincus par les Huns (PÉTIGNY, II, 715), soit qu'ils aient cédés à l'extension graduelle des Burgondes (JAHN, I, 475 ; TIRO PROSPER, *ad* 440).

On ne confondra pas cet établissement des Alains autour de Valence ainsi que le font BÜNAU, I, 540 (Valenciennes) et WIETERSHEIM, *l. c.*, IV, 311 (*Vallaunodunum* près d'Orléans) avec celui organisé par le même Ætius en 442 dans la *Gallia ulterior* au-delà de la Loire ; JORDANÈS, *R. G.*, 43 ; CONSTANTIUS, *Vita S. Germani*, II, 5. Voir aussi FRÉRET, *Oeuvres*, VI, 89 ; LÉCOMTE, *Annales eccl. Franc.*, *a.* 426, III ; JAHN, I, 391 s., contra VALESIUS, *Res franc.*, IV, 173 ; GAUPP, *l. c.*, 269.

[2] WURSTEMBERGER, I, 199 s. ; JAHN, I, 383 s.

[3] *Anzeiger f. schweiz. Altertumskunde*, V, 140 s.

[4] Voir aussi MOMMSEN, *Eph. Epigraph.*, 4, 188, qui identifie cependant Ebrodunum Sap. avec Ἐβόδουρον chez PTOLÉMÉE sur la rive droite septentrionale du lac entre Vevey et Martigny, hypothèse guère soutenable.

l'Isère moyenne, paraît avoir formé le noyau[1] de l'ancienne *Sabaudia*, dont le fort *Savogia* ne fut détruit qu'en 1248 avec d'autres localités, *St. Andrea apud Savogiam* entr'autres, par des éboulements du mont Granier. Il est cependant à remarquer que le *pagus Savogninus*, à l'origine très probablement un ancien *pagus* des Allobroges, n'était que le « centre », c'est-à-dire le pays primitif, le cœur[2] de cette « ancienne *Sabaudia* », puisque celle-ci comprenait plus au Sud encore le territoire de *Cularo*[3] (Grenoble), qui avait déjà fait partie de l'ancienne *colonia Viennensis*, donc peut-être toute la *civitas Gratianopolitana* de la *Notitia Provinciarum*. En effet, la *pagus Savogninus* constituait encore plus tard l'un des trois *pagi minores*[4] du *pagus Gratianopolitanus major*, ou le décanat[5] le plus septentrional de cet évêché. Il se pourrait donc bien que « Grenoble fût » après Genève, la ville la « plus importante[6] de la Sabaudie ».

[1] Gisi cherche l' « Ebrodunum Sabaudiæ » quelque part aux bords de l'Ebron, affluent du Drac (affluent gauche de l'Isère près de Grenoble) conjecture qui malgré sa possibilité linguistique nous paraît pas moins douteuse vu la situation fluviale de l'Ebron.

[2] Il est donc possible que ce vieux nom d'un pagus — ou plutôt celui d'une ancienne « keltischen Veste » (Gisi, *l. c.*) — fut étendu comme notion géographique plus tard à tout le pays environnant — c'est-à-dire à la civitas de Genève et de Grenoble, voir p. 70 — pour rester attaché spécialement au « pagus Savogninus » comme arrondissement administratif et politique ainsi qu'au territoire du decanat.

[3] « *Tribunus cohortis primae Sabaudiae Calarone* » (not. Gall.) Calaro ou Cularo n'était sûrement pas Glerolles près de Vevey, ainsi que le supposent Böcking et d'autres ; voir Jahn, 385, Morel, *l. c.*, 567, Gisi, 143 ; contra aussi, pour des motifs de linguistique, Gatschet, Ortsetymologische Forschungen, I, 260 ; Allmer, II, 384 s.

[4] Avec le *pagus Gratianop. minor* (Grenoble, pays de Graisivaudan) et le *pagus Salmoricensis*. Gisi, p. 143, n. 16 ; Rég. Genevois, 526.

[5] Qui forma plus tard la partie orientale du *pagus Bellicensis*, province, maintenant arrondissement de Chambéry. Gisi, *l. c.*

[6] Jahn, *l. c.* Voir sur les « *singulae urbes Sapaudiae* » en opposition à

Mais d'autre part la *Sabaudia* s'étendait évidemment aussi au Nord de l'Isère, le long du Rhône et du lac de Genève. Car, d'après Ammien Marcellin, la *Sabaudia,* de même que le pays des « Sequani », ne commençait évidemment pas à la sortie de ce fleuve du lac[1]. Ce dernier formait, d'après Jahn, la frontière de la Sabaudia « sur une étendue inconnue », opinion émise aussi par Meitzen. Ne serait-il pas possible d'en déterminer le point terminus, par conséquent la frontière Nord et peut-être même celle de l'Est ?

La transformation de l'ancien « *vicus* » celto-romain de « Genava » en civitas, survenue probablement au IVe siècle[2], nécessita sans doute un aggrandissement correspondant de son territoire[3] qui très probablement embrassait au Nord tout le pays allobroge, en tout cas jusqu'à la Dranse, qui avait également appartenu à l'ancienne Viennensis[4]. Il est même à présumer que la nouvelle civitas atteignait déjà à cette époque la frontière septentrionale du futur *pagus episc. Genavensium* et du *pagus episc. Vallensium* près de St-Gingolphe sur la Morge, par le fait que déjà on avait ajouté à la jeune civitas, dans ces parages, certains territoires limithrophes[5], et cela aux dépens

la voisine « *Lugdunensis civitas* » pour l'année 494 Ennodius Vita Epiphan. Ep. Tit., 407 s.

[1] Binding, p. 4 ; Jahn, *l. c.*

[2] Morel, *l. c.*, p. 562.

[3] Mommsen, *l. c.*

[4] Allmer, III, 359 s., et carte de Morel, *l. c.*

[5] Ainsi entre autres sur la rive sud du lac le pays depuis la Dranse jusqu'à la Morge, c'est-à-dire la partie orientale du futur Chablais ou du décanat d'Allinges ; puis, au Sud-Est — entre la Dranse et l'Isère supérieure — les vallées supérieures de l'Arve, du Bonnant et d'Arly, qui avaient appartenu — du moins partiellement — aussi à l'ancienne Viennensis : donc la partie orientale du Faucigny futur, ou du décanat de Sallanches.

des *civitates* (voisines) *Nantuatium et Ceutronum* appartenant aux *Alpes Grajae et Poeninae*. Rien ne s'oppose à cette hypothèse, plus d'un fait parle même en sa faveur. Les *civitates* du bas empire correspondaient, on le sait, à peu près aux diocèses ecclésiastiques qui, de leur côté, servaient généralement de bases — surtout en Gaule — à la répartition des *pagi* germaniques. L'importance de la *provincia* (partant de la *civitas episc.*) *Viennensis* qui — depuis la réorganisation des provinces due à Dioclétien — allait visiblement en augmentant, profitait sans doute aussi à la nouvelle civitas episc. Genavensium, dont le territoire (du moins jusqu'à la Dranse) avait appartenu déjà à la *Colonia Viennensium* et qui, au point de vue ecclésiastique, relevait de la *metropolis civitas* (Vienne). Par conséquent, une extension de son territoire vers le Nord, le long du lac, et vers l'Est jusqu'au pied, sinon jusqu'aux crêtes des Alpes Graies, comprenant ainsi tout le bassin oriental du lac, y compris les voies d'accès des montagnes, cette situation, évidemment bien arrondie au point de vue géographique [1], correspondait sans doute déjà à cette époque, mieux aux besoins militaires, administratifs et ecclésiastiques de la *civitas* grandissante. C'est peut-être pour cette raison que nous voyons dans la *notitia Galliarum*, la *civitas Genavensium* placée immédiatement après la *metropolis civitas* (Vienne) à la tête des 12 autres *civitates* provinciales.

[1] Car en étendant le diocèse de Genève au delà de l'ancien pays allobroge, le long du lac jusqu'à la Morge et depuis là jusqu'aux crêtes des Alpes pœnines et graies on avait réuni un *regime hydrographique* qui assura au pagus Genavensium tous les cours d'eau sans exception, y compris ceux des vallées supérieures de l'Arve et du Bonnant, et qui en même temps forma les frontières *naturelles* des diocèses de Sion et d'Aoste. Pour la Tarentaise voir n. 1, p. suiv.

Résumons ce qui précède : la Sabaudia du milieu du V[e] siècle paraît avoir compris à peu près les territoires de la *civitas episc. Genavensium* et — au moins la partie septentrionale — de la *civitas Gratianopolitana,* c'est-à-dire la partie Nord-Est de la *colonia Viennensis,* dont les frontières *naturelles* étaient au nord, certainement la rive gauche du Rhône et du lac ; à l'est par contre (probablement) la ligne de partage des eaux des Alpes poenines et graies[1], tandis que, à l'Ouest et au Sud, surtout en ce qui concerne la *civitas Gratianopolitana,* nous croyons pouvoir admettre approximativement le cours moyen de l'Isère, sinon les limites diocésaines des *civitates* voisines.

Ceci paraît confirmé en partie par les rares sources que nous possédons et par ce que nous savons de l'extension graduelle des Burgondes en dehors de la Savoie[2].

En effet, ainsi qu'Ammien Marcellin (voir p. 62) distingue la Sapaudia d'une part, de la Viennensis et de la Lugdunensis d'autre part, nous voyons encore pour l'an-

[1] Voir n. 1, p. précéd. Il faudra par conséquent — surtout si l'on admet avec nous (à l'encontre de GINGINS, p. 112, et LONGNON, Atlas, 139 s.) la *civ. Gratianop.* — comme faisant partie de la Savoie d'alors, ajouter encore la Tarentaise (civ. *Centronum Darantasia* de la not. et prov. Gall. ; Moutiers en Tarentaise) et la Maurienne vu leur situation topographique ; ou au moins les extrémités septentrionales de ces vallées d'ailleurs peu fréquentées à cette époque, mais enclavées entre les deux grandes civitates voisines. Par contre la Divisio imp. de 806 distingue, il est vrai, la « Saboia » de la « *Morienna* » et de la « *Tarentasia* » (voir Mon. Germ. leges, I, 140 ; Longnon, 139 s.).

Voir aussi JAHN, II, 277 s., 327 s. ; BINDING, p. 7, d'après lesquels pour un « district géographique » les frontières naturelles importent davantage que pour un arrondissement politique. Cf. encore BINDING, *l. c.*, 306, sur le passage IV, 37, du Ravennatis anonymi Cosmographia (Edit. M. Pinder et G. Parsthey Berol., 1860) ..... *montes dividunt* ....., *inter Burgundiam* et *Italiam.*

[2] Du côté de la *Lugdunensis,* I, et du Sud de la *Viennensis* ; voir p. 64, n. 1.

née 494 chez Ennodius[1] les « *urbes Sapaudiae* » opposées à la *Lugdunensis ;* de même une distinction entre la *Viennensis* et la *Sabaudia* semble ressortir d'une lettre d'Avite[2], qui se plaint à Sigismond de ce qu'il ait évité de passer par la ville de Vienne, en quittant la Sapaudia. pour se rendre dans la Provincia. C'est ainsi, par exemple, que Véséronce « *locus urbis Viennensis*[3] » situé sur la rive gauche du Rhône (entre Vienne et Yenne), se trouvait déjà en dehors de la *Savoie*. Il est donc plus que probable que la *civitas,* c'est-à-dire le territoire municipal de Vienne, formait dans cette contrée arrosée par le coude triangulaire du Rhône — donc à peu près à la hauteur du lac du Bourget, que traversait d'ailleurs la limite diocésaine des *pagi Genavensium* et *Gratianopolitana* — la frontière ouest de la Sabaudie.

Au Sud, par contre, elle ne dépassait sûrement pas les régions limitrophes des civitates Valentinorum (Valence) Deensium (Die) et Vapincensium (Gap), territoires que les Burgondes n'occupèrent, on le sait[4], que dans la sixième, la septième et en partie dans la huitième décade du siècle, donc à peu près de vingt à quarante ans après leur arrivée dans le pays.

[1] *Ennodii Magni felicis opera*, 407 s., ed. Vogel Mon. G. h. VII, 1885 ; voir aussi Jahn, II, 119.

[2] Epist. 70 ; Jahn, *l. c.*

[3] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, III, 6.

[4] Binding, *l. c.*, 57 s., 59 ; Jahn, I, 407 s., 475 ss., II, 196 ss., 214 ss. 273 s.

Considérations finales.

L'histoire ultérieure des Burgondes — au delà de 443 — dépasse le cadre de ce mémoire[1].

Voyons pour terminer quel fut leur destin et leur rôle historique dans cette Sabaudie, dont nous venons d'esquisser à peu près les frontières. En posant la question : quel aurait été le sort des Burgondes, s'ils avaient pu rester à Worms et s'y développer normalement, Derichsweiler a cru pouvoir affirmer que leur « forte position sur les deux rives du Rhin », « l'appui qu'auraient pu leur prêter les Burgondes transrhénans », enfin « leur conversion rapide à la foi romaine » eussent pu leur procurer des avantages qu'ils ne devaient pas retrouver en Savoie où la « situation générale était tout à fait différente ». Sans doute, les conditions de leur existence *nationale* étaient plus favorables à Worms, qu'aux bords du Rhône, mais elles ne l'étaient pas au point de vue *politique*. Car transportés et établis en Savoie sous la protection de Rome, protection, il est vrai, plutôt nominale que réelle, et une fois à l'abri des attaques ennemies, le royaume burgonde pouvait et devait se développer d'une façon rapide et puissante, surtout depuis la chute de l'empire d'Occident ; un tel développement lui aurait été impossible dans les parages du Nord, dans le voisinage immédiat et toujours plus menaçant des Allamans et des Francs.

Mais cette réorganisation *politique* des Burgondes en

[1] Nous pensons y revenir — en tant que cela sera nécessaire — dans une étude de l'histoire du droit burgonde (public et privé) concernant aussi le fameux problème du partage des terres avec les Gallo-Romains.

Savoie devait fatalement se faire aux dépens de leur caractère, de leur vitalité *nationaux,* à cause de leur romanisation croissante due non seulement à la supériorité civilisatrice et numérique[1] des Gallo-Romains, mais encore par ce mode d'établissement (mixte) des Burgondes (parmi les possessores romains) selon les règles de la *hospitalitas*. Ces facteurs, autrement plus forts en Savoie que sur le Rhin et favorisés même d' « en haut » par la volonté législative[2] des rois, finirent nécessairement par mélanger le sang, la langue[3] et le droit des deux races. La seule *lex* Burg. l'atteste d'une façon péremptoire.

Miné ainsi dans sa force vitale et affaibli encore davantage — déjà sous le règne de Gondebaud[4] — par l'arianisme, le jeune royaume devait finir par succomber aussi politiquement grâce à cet antagonisme confessionnel, qui dans l'espace de quelques années faisait disparaître encore deux autres empires ariens, ceux des Vandales et des Goths.

Ecrasés à Worms par la force militaire de la Rome impériale, les Burgondes furent battus en Savoie — matériellement il est vrai par les Francs, mais en définitive — par la puissance spirituelle de la Rome catholique[5].

Cependant ils ont aussi peu manqué à leur mission historique que leurs frères de l'Est, les Langobards et les Goths. Car vaincus dans leur hérétisme n'ont-ils pas les

[1] Brunner, R.-G., *l. c.* Binding, p. 125.

[2] Voir sur l'égalité des 2 nations devant la loi, l. B. II, l. VIII, l. X, sur le mariage mixte XII, 5, que les Visigoths n'admirent qu'au VIIme siècle; le même principe domina à la cour, dans l'administration, dans la justice et au service militaire.

[3] Havet, melanges, 44. Kübler in Wölfflin's Archiv fur Lexikographie, VIII, 445.

[4] Voir p. ex., lettre 41, d'Avite Derichsw., 59.

[5] Binding, 122 s., 139 s., 141, 272. Dahn, *Könige*, IX, 194 s., 200.

uns et les autres contribué malgré eux à ce premier grand triomphe *politique* de l'église du moyen âge naissant ? Et d'autre part en germanisant de leur côté cette partie importante de la Gaule, qui ayant été sous la domination romaine depuis cinq siècles devait dès lors prendre le nom de Bourgogne, ils ont adouci le choc qui allait inévitablement se produire entre la race vigoureuse des Francs et celle des Gallo-Romains et préparé ainsi la création de l'empire des Mérovingiens.

En définitive, représentant eux aussi « la transition à la réorganisation fondamentale du monde de l'Occident[1] » les Burgondes après leur installation au pied des Alpes ont certainement rendu des services plus importants à l'évolution de l'Europe centrale, que s'ils étaient restés campés au bord du Rhin.

[1] Brunner, R.-G., *l. c.*

Table des matières.

MÉMOIRES

publiés à l'occasion du Jubilé de l'Université de Genève par les soins de la Commission des Publications.

(Fonds du Jubilé).

Mémoires parus :

CHODAT, Robert. — *Etude critique et expérimentale sur le polymorphisme des Algues.* Avec XXI planches.

CLAPARÈDE, Hugo DE. — *Les Burgondes jusqu'en 443. Contribution à l'histoire externe du droit germanique.*

DE CRUE, Francis. — *L'action politique de Calvin hors de Genève, d'après sa correspondance.*

ETERNOD, A.-Ed. — *L'œuf humain. Implantation. Gestation. Trophoderme. Placenta.* 8 planches lithographiées hors texte, nombreuses figures dans le texte.

FULLIQUET, Georges. — *Le problème de la souffrance. Essai d'apologétique moderne.*

MARTIN, Alfred. — *Observations sur les pouvoirs attribués au juge par le Code civil suisse.*

MEUMANN, Gottlieb-Auguste. — *Observations sur le système du droit privé.*

MONTET, Edouard. — *Le culte des saints musulmans dans l'Afrique du Nord et plus spécialement au Maroc.* Avec 10 illustrations.

NAVILLE, Edouard. — *Les têtes de pierre déposées dans les tombeaux égyptiens.*

NAVILLE, Adrien. — *La Logique de l'identité et celle de la contradiction.*

OLTRAMARE, Paul. — *La formule bouddhique des douze causes. Son sens originel et son interprétation théologique.*

PARTSCH, Joseph. — *De l'Edit sur l'alienatio judicii mutandi causa facta.*

REVERDIN, Jaques-L. — *Quelques remarques sur l'énucléation intraglandulaire dans le goître.*

SEITZ, Charles. — *L'historien Niebuhr citoyen de Genève.*

WUARIN, Louis. — *L'avenir des Campagnes.*

Catalogue des ouvrages, articles et mémoires, publiés par les Professeurs et Privat-Docents de l'Université de Genève. *Documents pour servir à l'Histoire de l'Université de Genève.* Vol. V. — Rassemblés par M. le D[r] C. JULLIARD, avec la collaboration de M. F. AUBERT.

Mémoires annoncés :

BALAVOINE, Hippolyte. — *Le Nouveau Testament et le Gouvernement de Droit divin.*

BOUVIER, Bernard. — *H.-F. Amiel. Le professeur et le citoyen.*

CLAPARÈDE, Edouard. — *La psychologie animale de Charles Bonnet.*

GUYE, Philippe-A. — *Calcul systématique de la table des poids atomiques.*

MORIAUD, Paul. — *De la Famille paternelle sans puissance paternelle en droit romain.*

NICOLE, Jules. — *Textes grecs inédits de la collection papyrologique de Genève.*

Imprimerie Albert Kündig, Genève.